



« BUILD », l'œuvre réalisée par le peintre Yves Henry pour la FIPEC en 2006, met en scène notre univers.

- Nos métiers et nos produits : peintures, encres d'imprimerie, colles et adhésifs, couleurs pour l'art et l'enseignement
- Les activités et réalisations de nos principaux clients.

Différents niveaux de lecture, d'interprétation et de sensibilité décryptent les richesses de notre technologie.

- La diversité et la complexité soulignent paradoxalement la cohérence et l'équilibre de notre environnement.
- La représentation graphique « Pop Art » des années 50 inspire le passé, l'histoire et la solidité de nos professions.
- La construction très contemporaine de l'œuvre exprime la modernité, la capacité d'adaptation, de changement et, par déduction, la confiance de nos professions dans l'avenir.
- La puissance des couleurs renforce la perception des différents messages de nos métiers tout en affirmant le rôle fondamental de la couleur, pour notre environnement et notre équilibre.

### L'idée force s'exprime avec « BUILD » :

Construire, bâtir, au sens propre comme au sens figuré, par les hommes, les maîtres d'œuvre, qui échangent dans la langue universelle.

La touche finale évoque l'ouverture à la mondialisation avec la représentation du patrimoine mondial sous les traits de monuments symboliques.

Peut-on imaginer un monde sans couleur ?...

**fipec**

# SOMMAIRE

- ▀ Allocution du Président page 7
  
- ▀ Rapport du Délégué Général page 10
  
- ▀ Rapport d'Activité Économique page 15
  
- ▀ Rapport d'Activité Sociale page 19
  
- ▀ Rapport d'Activité Technique et Réglementaire page 23
  
- ▀ Les Statistiques page 31



# FIPEC : FÉDÉRATION DES INDUSTRIES DES PEINTURES, ENCRE, COULEURS, COLLES ET ADHÉSIFS

## Président Honoraire

M. MAGNAN

## Président

M. DUFOUR

## Vice-Président

J.M. BARKI

## Président Adjoint

C. SABAS

## Trésorier

P. FREMAUX

## Délégué Général

M. LE TALLEC

## Conseil d'Administration

D. AFTALION

J.M. BARKI

G. BENICHO

R. BRANDEL

J.R. CAURETTE

E. CHAVEAU

B. DELANOÉ

M. DUFOUR

G. EICHOLZ

P. FREMAUX

D. GAGNEPAIN

J.M. GREINDL

J. GUYOT

P. HOAREAU

J. MENICUCCI

P. PERISSE

S. PESTOURIE

L.P. REYNAUD

R. RIU

C. SABAS

J.L. SAINT ROMAIN

J.M. SCHMITT

J. SION

3

## GROUPEMENTS-COMMISSIONS

### Groupements professionnels peintures

Anticorrosion et Marine

Président : R. MARCHELLO

Bâtiment

Président : E. HUBERT

Carrosserie

Vice-Pdt : P. HOAREAU

Grand Public

Président : J. PAPACHRYSSANTHOU

Industrie

Président : J.R. CAURETTE

Président : C. SABAS

### Commissions Colles, Adhésifs et Mastics

Grand Public

Bâtiment

Président : R. LACOSTE

Colles Structurales

Président : D. GAGNEPAIN

Cuir Chaussures

Président : A. REDE

Papier Carton

Président : F. FARDEL

### Autres Commissions

Poudre

Acheteurs Peintures

Président : A. DUFOUR

Technique Générale

Président : D. LEFEBVRE / G. GEIGER

Technique AFEI

Présidente : D. LEJEUNE

Sociale

Président : T. AMOURI

## FIPEC

Fédération des Industries des Peintures, Encre, Couleurs, Colles et Adhésifs  
42, avenue Marceau - 75008 PARIS

### Accueil

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Internet : [www.fipec.org](http://www.fipec.org)

### Président

Michel DUFOUR

Téléphone : 01 53 23 00 09

e-mail : [president@fipec.org](mailto:president@fipec.org)

### Délégué Général

Michel LE TALLEC

Téléphone : 01 53 23 00 09

e-mail : [dirgen@fipec.org](mailto:dirgen@fipec.org)

### Assistante Direction Générale

Maria GILLET

Téléphone : 01 53 23 00 09 - e-mail : [admfipec@fipec.org](mailto:admfipec@fipec.org) ou [president@fipec.org](mailto:president@fipec.org)

### Affaires Techniques et Réglementaires

Claudie MATHIEU - Philippe BRUNET - Pascale BLANCHON

Téléphone : 01 53 23 00 08 - e-mail : [dirtech@fipec.org](mailto:dirtech@fipec.org)

### Affaires Économiques et Communication

Dominique AYOUL

Téléphone : 01 53 23 09 83 - e-mail : [direco@fipec.org](mailto:direco@fipec.org)

### Comptabilité & Statistiques :

Barbara GODARD

Téléphone : 01 53 23 00 06 - e-mail : [stateco@fipec.org](mailto:stateco@fipec.org)

### Affaires Sociales et Juridiques

Isabelle MORIN-GIRARD - Nadia LUCE

Téléphone : 01 53 23 00 04 - e-mail : [dircoc@fipec.org](mailto:dircoc@fipec.org)

### Peintres & Peintures pour la France

Dorothee CHOPINAUD

Téléphone : 01 53 23 09 82 - e-mail : [dchopinaud@fipec.org](mailto:dchopinaud@fipec.org)

## CEPE

Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encre d'Imprimerie  
et des Couleurs d'Art

4, avenue Van Nieuwenhuysse - Boîte 10 - B-1160 BRUXELLES

Téléphone : 00 32 2 676 74 80 - Télécopie : 00 32 2 676 74 90

Internet : [www.cepe.org](http://www.cepe.org)

Directeur Général : M. Jan VAN DER MEULEN

## FEICA

Fédération Européenne des Industries des Colles et Adhésifs

6, avenue Van Nieuwenhuysse - BE-1160 BRUXELLES

Téléphone : 00 32 2 676 73 20 - Télécopie : 00 32 2 676 73 99

Internet : [www.feica.com](http://www.feica.com)

Secrétaire Général : M. Bernard GHYOOT

## SYNDICATS ADHÉRENTS

### Syndicat des Industries des Peintures et Vernis de la Région Parisienne, du Centre et de l'Ouest

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Pascal HOAREAU

Correspondant : Mme Maria GILLET

### Chambre Syndicale des Couleurs et Vernis du Nord et du Pas-de-Calais

40, rue Eugène Jacquet - Sac Postal 15 - 59708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Téléphone : 03 20 99 45 00 - Télécopie : 03 20 99 46 79

Président : M. Patrick FREMAUX

Correspondant : M. François TROUILLET

### Syndicat des Fabricants de Peintures et des Professions Associées du Grand Est

Maison de l'Entreprise - 8, rue Alfred Kastler - Maxeville - 54524 LAXOU Cedex

Téléphone : 03 83 95 65 55 - Télécopie : 03 83 95 65 01

Président : M. Rémy BRANDEL

Correspondant : Mme Fanny FELLER

### Chambre Syndicale Lyonnaise et Régionale des Peintures et Vernis

Cité des entreprises - 60, avenue Jean Mermoz - 69373 LYON Cedex 08

Téléphone : 04 78 77 07 20 - Télécopie : 04 78 77 07 29

Président : M. Louis-Philippe REYNAUD

Correspondant : M. Jean-Jacques GILLOT

### Syndicat des Fabricants de Peintures et Vernis de la Région Méditerranée

CMCI - 2, rue Henri Barbusse - 13241 MARSEILLE Cedex 01

Téléphone : 04 91 14 30 89 - Télécopie : 04 91 56 01 91

Président : M. Jacques MENICUCCI

Correspondant : M. Alexandre BUIGUEZ

### Syndicat des Industries des Peintures et Produits Connexes du Sud-Ouest (SIPSO)

C/O SCS0 - 18, rue du Meilleur Ouvrier de France - ZI de l'hippodrome - 33700 MÉRIGNAC

Téléphone : 05 56 34 23 08 - Télécopie : 05 56 13 00 73

Président : M. Serge PESTOURIE

### Association Française des Industries Colles, Adhésifs et Mastics (AFICAM)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Jean-Marc BARKI

Correspondant : Mme Dominique AYOUL

### Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie (AFEI)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Denis AFTALION

Correspondant : Mme Maria GILLET

### Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir, l'Enseignement (AFCALE)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Téléphone : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Eric CHAVEAU

Correspondant : Mme Maria GILLET



# ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

C'est un honneur pour moi de présider à nouveau, dans un mandat renouvelé, l'Assemblée Générale de la FIPEC et je tiens avant tout à vous en remercier.

Le complément d'expérience que j'ai acquis pendant quatre ans autour de la vie professionnelle régionale, nationale, européenne et mondiale, la connaissance que j'ai approfondie des structures et des rouages des syndicats, de la fédération, de CEPE et de l'IPPIC ont complété mes capacités à remplir le rôle que vous m'avez confié et que j'ai accepté avec enthousiasme.

L'intérêt que j'ai toujours porté à la FIPEC, n'a cessé de s'affirmer au fur et à mesure des contacts et des rencontres que j'ai pu développer dans son environnement : meilleure connaissance des adhérents, de leurs problèmes et de leurs souhaits, meilleure connaissance des collaborateurs et des activités de chacun, rencontres de nombreuses personnalités impliquées dans notre univers patronal, administratif, politique ou social.

Je voudrais aussi au nom de la profession, non seulement remercier mais aussi féliciter tous ceux qui dans les entreprises et dans la FIPEC se mobilisent pour travailler ensemble dans l'intérêt de nos industries. Je constate qu'il y a une interactivité accrue entre la FIPEC et ses adhérents qui s'est manifestée par une communication interne élargie. La publication de l'Essentiel FIPEC en est un des éléments significatifs. Il vient compléter les nombreux comptes-rendus et rapports édités tout au long de l'année au fur et à mesure des circonstances.

Vous tous qui êtes ici aujourd'hui manifestez par votre présence tout l'intérêt que vous portez à l'activité collective de notre vie professionnelle qui complète indubitablement, au profit de chacun, l'activité individuelle de nos entreprises.

Vous avez collaboré tout au long de l'année au sein de la FIPEC et vous avez assuré son succès.

Vous êtes intervenus personnellement et vous avez démultiplié votre action par les mandats que vous avez confiés à vos collaborateurs que nous pouvons également remercier pour leurs compétences et leur implication.

Les problèmes que nous avons à résoudre sont de plus en plus nombreux et de plus en plus délicats. Notre action n'est efficace que lorsque les spécialistes interviennent personnellement dans l'analyse des problèmes et dans le choix des solutions.

L'organisation en place à la FIPEC s'améliore d'année en année pour permettre de détecter et de prendre en charge les problèmes qui sont de sa compétence dans les divers domaines : économique, technique et réglementaire, ou social.

L'efficacité résulte de la complémentarité des compétences venant des entreprises et de l'organisation professionnelle pour analyser, proposer et agir.

Merci à tous ceux qui contribuent aux travaux des syndicats et des commissions et particulièrement à ceux qui acceptent des responsabilités et des missions.

Merci pour les votes que vous avez exprimés ce matin, ils ont permis d'approuver les comptes 2006, le budget 2007 et d'adopter les modalités de perception des cotisations.

Merci aux membres de la Commission du Budget.

A notre Trésorier, Patrick FREMAUX.

A notre Commissaire aux Comptes, Patrice MARTIN.

A nos Experts Comptables, Charles LEGUIDE et Eric BERGER.

Merci d'avance pour les votes que vous allez exprimer pour élire, suivant la règle statutaire, le nouveau Président-Adjoint et le Trésorier.

Merci au Vice-Président, Bernard PINATEL, qui a dû se démettre de son mandat courant 2006 et à Jean-Marc BARKI qui a assuré son remplacement pour le mandat en cours.

Notre Assemblée statutaire sera suivie cette année d'une table-ronde sur le thème « *Mutation technologique, vecteur d'image* », au cours de laquelle nous serons très heureux d'accueillir les personnalités suivantes :

- Pierre-Marie De LEENER, Président de CEPE et CEO du Groupe SigmaKalon,
- Michel GARDEL, Managing Director and COO de TOYOTA France,
- Sylvain LAMBERT, Directeur Associé Département Développement Durable de PricewaterhouseCoopers,
- Claire-Emmanuelle LEGAULT, Etudiante Ingénieur ITECH Promotion 2007.

Cette table-ronde sera animée par le Journaliste, Nicolas ANGEL.

En fin de matinée nous recevrons Mme. Laurence PARISOT qui nous fait une nouvelle fois l'honneur de sa présence et le plaisir de s'exprimer en sa qualité de Présidente du MEDEF.

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir parmi nous cette année de nombreux amis de la profession que vous m'excuserez de ne pas tous citer.

L'année que je viens de passer à la présidence de votre Fédération m'a permis :

- de poursuivre l'exploration de son rôle et de ses besoins,
- d'approfondir les principes de base de sa gestion,
- de contrôler la définition de ses objectifs et des méthodes mises en place pour y parvenir,
- de mesurer les résultats.

Les échanges d'idées au cours des séances du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, les contacts permanents avec notre Délégué Général m'ont permis d'accomplir ma mission dans le cadre d'une information très dense et de programmes d'actions partagés et volontaristes.

Je n'entrerai pas dans le détail des actions menées ou des résultats obtenus, laissant à notre Délégué Général le soin d'exposer dans son rapport les programmes et les résultats.

Nous avons pu constater tous ensemble que les résultats 2006 ont été conformes aux prévisions. Le budget 2007 a toutes les chances d'être respecté et sera couvert par les cotisations prévues. Les cotisations pour CEPE seront perçues séparément dans le but de constater l'adhésion directe des entreprises à CEPE et tenter de motiver nos adhérents de façon

plus directe sur les problèmes européens.

Si nous savons promouvoir et développer l'esprit corporatif qui est l'essence même de nos Syndicats et de notre Fédération, si les acteurs venant des entreprises continuent d'apporter leurs compétences et leur créativité et que les programmes des diverses commissions correspondent bien aux besoins, il y a tout lieu de croire que nous sommes sur la bonne voie pour 2007.

Bien que nous soyons sur la bonne voie, le chemin à parcourir est de plus en plus difficile : le contexte économique est en pleine et rapide évolution et impacte tous les secteurs de nos activités ; la mondialisation s'installe de plus en plus vite ; l'Europe évolue dans une Union européenne en crise. On peut lire dans le « Livre Blanc » du MEDEF : « Le blocage est politique et institutionnel, les chefs d'entreprise sont européens... L'Europe est un projet politique mais aussi un projet économique et l'absence de gouvernance européenne est un handicap chaque jour un peu plus lourd pour nos économies ». La France est en pleine mutation politique dans un contexte économique perturbé.

La fin du quinquennat et les élections pour la Présidence de la République ont fortement marqué 2006 et 2007. La période préélectorale de la Présidence de la République que nous venons de vivre a été très riche en constatations, et en propositions. Les candidats se sont bien sûr exprimés mais beaucoup d'acteurs de notre environnement économique ont apporté une contribution de fond à la réflexion, résultant d'études sérieuses, libre de toute recherche électoraliste et riche en propositions et messages d'espoir.

Il y a eu bien sûr le document « Besoin d'air » du MEDEF sous la direction de Laurence PARISOT.

Il y a eu aussi le rapport de la commission de Michel PEBEREAU et sa « lettre ouverte à notre prochain Président ».

Il y a aussi le livre « J'aime la France, mais je suis en colère » de Jean-François BERNARDIN, Président des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie.

Il serait trop long de citer tous les chefs d'entreprises et tous les experts économistes qui se sont exprimés et qui ont alimenté les plumes et les interventions de nombreux journalistes et des candidats.

Il faut souhaiter que tout ce travail serve à nos nouveaux gouvernants pour voir plus clair dans leurs

missions, pour rectifier les erreurs passées et pour nous faciliter le chemin de la réussite.

Nous avons tous ressenti le « Besoin d'air » que le MEDEF et Madame PARISOT ont si bien décrit dans le « Livre blanc » que nous vous avons adressé fin mars.

Nous adhérons pleinement à leurs conclusions et à leurs recommandations auxquelles nous sommes heureux de pouvoir faire référence.

Nous sommes sûrs que si nous obtenons les bouffées d'air que nous réclamons et si nous retrouvons plus de liberté, nous assurerons encore mieux la prospérité et la durabilité de nos professions et de nos entreprises.

La prospérité est notre objectif. Le chemin vers la prospérité s'appelle la croissance et les leviers pour y parvenir sont le travail, la compétitivité et l'innovation.

Plus de liberté nous est indispensable pour assurer et développer le travail, l'innovation et la créativité.

La liberté économique dont la France des entreprises a besoin est avant tout une liberté de choix.

Cette liberté de choix ne supporte plus :

- ni l'étouffement provoqué par une profusion de lois, de décrets et de règlements
- ni l'obscurité et le gaspillage inhérent à l'enchevêtrement des compétences territoriales accordées au communal, à l'intercommunal, au départemental, au régional, au national, à l'europpéen.

Cette liberté aura pour contrepartie un surcroît de responsabilité, mais nous savons que la responsabilité est la caractéristique fondamentale de la mission du Chef d'entreprise.

Plus de liberté pour plus de prospérité nous assurera la durabilité si bien caractérisée dans le « Livre Blanc » comme « le seul moyen de donner un visage à l'avenir ».

« Besoin d'air » a inventorié les piliers de la durabilité et a suggéré des réformes.

Notre rôle est de participer à ces réformes qui ne peuvent pas rester à l'écart de nos préoccupations professionnelles.

Elles consistent entre autres :

- à s'impliquer dans l'enseignement, dans la formation et l'orientation des jeunes qui seront nos collaborateurs et nos successeurs ;
- à se rapprocher des enseignants pour leur faire mieux connaître l'entreprise et ses besoins ;
- à s'intéresser aux écoles qui se sont orientées vers nos spécialités et celles de nos fournisseurs et de nos clients ;
- à organiser et faciliter les stages et les formations tout au long de la vie ;
- à prendre notre part de responsabilité et de créativité dans la gestion des risques et dans les réglementations qui en découlent ;
- à collaborer avec le domaine public pour éviter le fossé qui s'est creusé entre public et privé ;
- à développer nos efforts de recherche pour assurer un développement durable.

Les élections à la Présidence de la République ont eu lieu. Il y a devant nous des élections législatives en France et une Présidence Française de l'Union Européenne.

A nous de profiter des opportunités nouvelles et prochaines pour assurer la réussite de nos entreprises, de notre profession et de notre pays.

Michel DUFOUR

**L**e regard que nous portons sur notre profession à l'occasion de notre assemblée annuelle s'inscrit tout naturellement dans un contexte général de l'économie et du développement qui nous entoure.

Dans une économie mondiale robuste sur l'ensemble de l'année 2006, plus de 5% de croissance comparée à une moyenne de 3,5% par an entre 1980 et 2005, la zone euro n'a pas particulièrement brillé, avec une croissance moyenne de seulement 2,6%, néanmoins encore supérieure à celle de la France.

## Économie Française

### Un bilan mitigé

Le bilan que nous pouvons faire de l'économie française en 2006 est mitigé.

2% de croissance n'a rien d'exceptionnel, mais c'est déjà bien mieux qu'en 2005 et plus que ce que nous pouvons anticiper pour cette année 2007. Les raisons sont connues : la croissance est structurellement trop faible, l'emploi insuffisant, la dette publique excessive, la fiscalité inadaptée, et la compétitivité des entreprises en recul.

### L'industrie...

L'état de l'industrie française aura fait couler beaucoup d'encre l'an passé et force est de constater que les contre-performances de l'automobile ont plombé le secteur. Cependant, n'oublions pas que la branche manufacturière a renoué avec la croissance, +1,3%, après une année blanche en 2005, dans un contexte d'euro fort et de mondialisation continue et complexe.

L'activité bâtiment a été marquée par une forte croissance évaluée à 4,9%, portée par les 436 000 mises en chantier de logements neufs. Cette croissance a bénéficié d'une augmentation importante des investissements locatifs et de ceux des collectivités locales. Le taux réduit de la TVA reste primordial dans le secteur de l'entretien et de la rénovation.

Cette tendance bien orientée devrait se maintenir, malgré les baisses annoncées au début de cette d'année.

### La consommation...

La consommation des ménages, à plus de 2,7%, aura été, comme les années précédentes, déterminante en

2006. Au total, la consommation aura apporté 1,5 point à la croissance du PIB, avec une inflation de 1,6%, la plus faible depuis 5 ans. Le déficit commercial s'est établi à un niveau record de plus de 29 milliards d'euros, la consommation des produits d'origine asiatique ne faisant qu'augmenter.

Notons que le revenu disponible des ménages français devrait progresser en termes réels d'un peu plus de 2% en 2007.

En parallèle, la croissance de l'investissement des entreprises non financières s'est quasiment maintenue au niveau de 2005, à +3,8%, et devrait décélérer en 2007 pour se situer autour de 3,5%.

Le taux de chômage est estimé à un peu moins de 9% à fin 2006, et selon l'UNEDIC, l'emploi salarié affiche une hausse nette de 204 000 emplois, en grande partie dans le bâtiment et les services. 2007 devrait être en repli avec une perspective de 159 000 créations.

Par ailleurs, nous déplorons, pour nos différents métiers, des augmentations substantielles des matières premières avec toujours les mêmes difficultés pour les répercuter à nos clients.

## Volet économique

**Le thème de l'Assemblée Générale 2006** était placée sous le signe du changement et l'année écoulée a démontré que le sujet était d'actualité.

J'aimerais évoquer l'essentiel de ce qui a changé ou évolué et des progrès que nous avons réalisés au cours des 12 derniers mois, au niveau économique, technique et réglementaire, social et juridique.

Fondamentalement, nous sommes sortis de l'isolement. Nous avons décidé une stratégie de travail en filière car, dans l'évolution actuelle du monde économique, les métiers et les professions ne peuvent plus se développer en restant isolés. Nous avons ainsi élargi le cercle de nos interlocuteurs à l'ensemble des participants de ces filières. Nous avons multiplié les contacts avec les organisations professionnelles de fournisseurs, de clients utilisateurs et avec les instances institutionnelles et politiques.

L'une des forces de la FIPEC réside dans sa structure de Fédération de syndicats, c'est-à-dire d'une association d'associations, tant professionnelles que territoriales.

**Le thème pour l'assemblée générale 2007** est donc particulièrement axé sur l'élargissement du cercle de nos interlocuteurs qui nous amène à développer l'information pour faire connaître nos objectifs. Cette nouvelle stratégie nous a conduit à renforcer nos actions et nos moyens de communication.

Travailler en filière consiste à optimiser en amont et en aval des moyens nouveaux destinés à valoriser nos métiers et nos technologies. Nos interlocuteurs sont aussi bien les fournisseurs et les clients de nos adhérents que les pouvoirs publics nationaux et européens. Nos axes de communication concernent autant les interventions directes de nos services et de nos adhérents que celles, indirectes, des journalistes de la presse professionnelle.

Les résultats obtenus à ce jour sont déjà très positifs. Nous le constatons dans tous les domaines du secteur peinture et plus particulièrement dans ceux du bâtiment, de l'anticorrosion marine, de la carrosserie.

Nous le constatons dans les Encres d'imprimerie et les Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement. Nous le constatons dans les Colles, Adhésifs et Mastics.

A titre d'exemple, nous pouvons citer :

- le résultat des travaux de l'ensemble des professionnels de la carrosserie sur la réglementation COV,
- le développement et les succès de l'association 3PF dans la filière bâtiment, avec une présence très conviviale dans les régions lors de rassemblements de professionnels ou d'actions menées auprès de collégiens dans de nombreux lycées,
- les contacts entre les professionnels de l'anticorrosion et les journalistes proches de cette profession,
- l'étude de la communication spécifique à la peinture industrielle avec une enquête dont les résultats ont été la base d'un dossier de presse et d'un plan d'actions,
- les réflexions engagées au niveau de l'AFEI, de l'AFCALE et de l'AFICAM.

Cette liste n'est pas exhaustive, de nombreux autres chantiers sont en cours.

En dehors de l'activité liée à la stratégie filière et à la communication, le département économique de la FIPEC poursuit ses activités traditionnelles qui consistent à suivre les évolutions des métiers et des marchés :

- statistiques,
- suivi de l'activité des groupements et commissions sectoriels,
- veille sur les réglementations économiques du type délais de paiement,
- veille sur l'évolution des matières premières et des fournisseurs au sein de la commission des acheteurs.

## Volet social

L'année 2006 a été marquée par la signature d'un accord salarial le 19 avril 2006 au terme de 18 mois de négociations avec les organisations syndicales. La FIPEC a oeuvré aux côtés de l'UIC, en concertation avec les membres de la Commission Sociale de la FIPEC et du Comité Social de la Parachimie, qui réunit trois Fédérations, la FIPEC, la FIP et la FNCG, dans le cadre de ces négociations. Cet accord a été signé par trois organisations syndicales : la CFE-CGC, la FCE-CFDT et la CMTE-CFTC.

Rappelons le contexte dans lequel se sont déroulées ces négociations :

- la branche n'avait pas eu d'accord sur les salaires minima conventionnels depuis 1995,
- la dernière revalorisation unilatérale de la valeur du point remontait au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- les six premiers coefficients de l'avenant I étaient noyés par le SMIC,
- les Pouvoirs Publics avaient, en mai 2005, « mis en demeure » les branches professionnelles ayant des salaires minima conventionnels inférieurs au SMIC, de remédier à cette situation,
- la négociation s'est recentrée en 2006 sur deux thèmes prioritaires : l'actualisation de la valeur du point et l'adaptation du barème de l'avenant I.

Cet accord, qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2006, a permis de reconstituer ce barème dont les

salaires minima sont désormais au-dessus du SMIC. La valeur du point a été portée de 6,74 € à 7,02 € pour un horaire hebdomadaire de 38 heures.

Dans le même esprit, un nouvel accord salarial a été conclu le 1er février 2007. Il a été ratifié par la CFE-CGC, la FCE-CFDT et la CMTE-CFTC, déjà signataires de l'accord de 2006. Les salaires minima conventionnels ont été revalorisés de 1,9% et la valeur du point, base 38 heures, est ainsi passée à 7,153 €.

La FIPEC assure une mission de veille juridique et assume au quotidien un rôle de conseil et d'information auprès des entreprises. Sa participation à des groupes de travail ad hoc et la préparation des négociations paritaires constituent le fondement de son intervention dans le domaine social, pour la profession au sein de la branche.

### Formation

Il fait par ailleurs partie de nos activités d'être présent, en tant que membre des Conseils d'administration et/ou des comités paritaires, dans la gestion des différentes structures de formation qui drainent, pour certaines, des fonds provenant directement de notre profession.

Le domaine de compétence de la Fédération concerne la vie des entreprises dans le présent et dans l'avenir, et recouvre non seulement les activités économiques et techniques mais aussi le social et les ressources humaines.

L'avenir de la profession et de ses entreprises dépendra de la qualité des hommes qui s'y consacreront et des formations qu'ils auront reçues.

Les leaders de demain seront des généralistes et des spécialistes formés dans nos écoles.

### L'ITECH : La grande école de nos secteurs

Nous avons, dans notre domaine professionnel technique, l'ITECH, une grande école spécialisée, membre de l'UGE (Union des Grandes Ecoles Indépendantes). Elle a été créée et elle est gérée par des industriels, sous la tutelle de l'Education Nationale. L'ITECH est donc un instrument précieux à notre disposition.

Ainsi, il est souhaitable que nos chefs d'entreprise

et les responsables de notre profession connaissent l'école, s'impliquent dans ses recrutements, dans sa gestion, dans les stages et le placement de ses diplômés.

Les conditions d'admission des élèves à l'ITECH ont été revues pour accroître la qualité des étudiants.

Une classe préparatoire intégrée a ouvert ses portes en 2006.

La qualité de l'enseignement et du corps enseignant a été mise à l'épreuve et motivée par la recherche et la formation continue.

Néanmoins, notre école a besoin de ressources pour assurer sa mission. 55% des ressources sont assurées par les scolarités payées par les familles. 26% proviennent aujourd'hui de la taxe d'apprentissage venant des entreprises.

Cette contribution des entreprises est obligatoire. Elle est perçue par des organismes collecteurs qui la reversent aux écoles en fonction des instructions que vous donnez. Faute d'instruction, ce sont les organismes collecteurs qui décident des affectations.

2007 est déjà versé... mais nous comptons sur vous pour privilégier l'ITECH dans vos versements de février 2008.

### Volet technique et réglementaire

Si les entreprises produisent des biens et des services, la Commission européenne et les Etats membres qui la composent en établissent les « règles du jeu ». Leur mode d'emploi n'en est pas pour autant toujours synonyme de clarté, de compréhension ou d'équité pour les différents acteurs du marché... COV, REACH, GHS, autant d'acronymes qui font naître doutes, incertitudes, ignorance pour le non initié... Décryptons-les, avec une constante persévérance et avouons-le, ténacité, ils seront alors synonymes d'amélioration de la sécurité humaine, industrielle, environnementale. Mais à quels coûts ? Ce sont ces défis, ces épreuves, qu'il nous faut apprendre à surmonter encore et toujours, afin de concilier réglementation, faisabilité et compétitivité des entreprises. Tel est l'enjeu que tous, nous nous efforçons de poursuivre.

Les entreprises adhérentes de la FIPEC l'ont bien compris ; sans parler de fierté, force est de constater

qu'en anticipant continuellement sur les évolutions et les variations de la réglementation, elles nous démontrent, une fois de plus, leur volonté d'aller au-delà, sans attendre que « l'épée de Damoclès » ne s'abatte sur elles...

### Les outils « développement durable » de la FIPEC

Premier outil de Développement Durable de l'entreprise, disponible sur demande : le programme « Coatings Care ». Cet « engagement de progrès », étendu au niveau mondial, comporte un ensemble de guides pratiques allant de la production au transport. Un nouveau code a été créé à l'initiative et par la FIPEC, relatif à la dimension sociale de l'entreprise. Il permet la mise en œuvre, au plan mondial, du standard social SA 8000.

Plus encore, il y a le logiciel COVExpert®, une première mondiale, développé par la FIPEC. Il permet de simuler chacun des processus de production et d'agir sur la limitation des émissions de COV. Sa feuille de résultat, estampillée ADEME et MEDD, rassure les autorités de contrôle sur la mise en œuvre de la directive 99/13/CE. La notoriété de ce logiciel a dorénavant dépassé le cadre de l'Europe : de la Slovénie, où il a été présenté avec succès auprès d'universitaires de haut niveau, aux Etats-Unis, où il a été proposé aux fabricants américains à la demande de la NPCA (National Paint and Coating Association).

### Les règlements européens

Règlement Biocides, règlement REACH, règlement GHS, de plus en plus de règlements émergent ! Un règlement peut s'appliquer dès le premier jour de sa publication dans tous les Etats membres (lorsqu'il s'agit d'un règlement européen). En conséquence, une équité entre les différents états, sans équivoque dans la mesure où ce texte ne peut théoriquement être assorti de contraintes supplémentaires nationales, est un gain de temps considérable dans l'application du texte. Ses dispositions ne nécessitent, en effet, aucune transposition nationale. Rappelons qu'une directive accorde en général un temps d'adaptation de 12 à 18 mois pour son entrée en vigueur dans les Etats membres.

### REACH : fort impact fin 2006

Le Conseil européen a entériné le 18 décembre le compromis voté au Parlement le 13 décembre et publié le 31 décembre 2006. **REACH entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007...** Un opulent cadeau de fin d'année... 141 articles, 17 annexes, en tout 849 pages reliées dans une brochure connue par tous, le Journal Officiel de l'Union européenne, dont la lecture représente tout un art pour lequel patience et obstination sont d'une absolue nécessité.

La FIPEC s'est associée à d'autres organismes professionnels afin de renforcer ses actions de sensibilisation et de formation auprès de ses adhérents, tant au niveau national que régional. A noter que le 2<sup>ème</sup> Colloque REACH, organisé par la FIPEC conjointement avec d'autres Fédérations, a remporté un vif succès en rassemblant plus de 200 spécialistes industriels de nos secteurs d'activité, en novembre dernier.

REACH est non seulement un enjeu réglementaire, mais il devient aussi un enjeu stratégique.

### GHS : une révolution dans l'univers réglementaire

Quant au GHS, en français « Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques », il faut s'attendre à une véritable révolution dans l'univers réglementaire. Environ 50 textes législatifs, prenant en compte la classification des substances et préparations, seront concernés et nécessiteront non seulement de nouvelles rédactions, mais également des réajustements pouvant être drastiques pour nos industries.

L'objectif que poursuit ce règlement est d'obtenir un système UNIQUE de classification et d'étiquetage des produits chimiques. Il vise ainsi à faciliter le commerce international et à améliorer la protection de la santé et de l'environnement.

Pour le bien de tous, relevons donc ensemble le défi GHS !

Mais ces programmes médiatisés, comme tous les sujets voués à la polémique et qui occupent le devant de la scène, ne doivent pas occulter les « travaux de l'ombre ». Ils sont au cœur de notre quotidien et font la force de la FIPEC.

Citons notamment la normalisation ou la certification, autant de domaines ardu, complexes, arides, peu gratifiants, qui n'attirent que de rares spécialistes. Et pourtant, ils peuvent être fiers des heureuses conséquences de leur acharnement :

- implication de la profession des enduits de peinture,
- participation de la FIPEC à la Commission Inter-armées de Normalisation peintures et vernis,
- publication de 27 normes,
- mobilisation contre un projet sur les mortiers organiques,
- création d'un nouveau référentiel pour la mise en peinture des bétons de tunnels et de ponts,
- poursuite du programme SPART (spécifications des peintures pour l'armement terrestre).
- les cotisations CEPE ont été appelées par la FIPEC à ses adhérents pour le compte de CEPE,
- les droits de vote à l'Assemblée Générale CEPE figurent sur l'appel de cotisation,
- la FIPEC a intensifié en 2006 sa collaboration avec CEPE. Nous sommes présents dans tous les groupes de travail et participons à l'ensemble des évènements européens.

Et pour clore cette longue mais prestigieuse liste, précisons qu'à ce jour, plus de 250 systèmes de peintures anti-corrosion ont été certifiés, et que le 2 000<sup>ème</sup> opérateur vient d'obtenir sa certification...

Enfin, les permanents des Affaires Techniques et Réglementaires et moi-même tenons à féliciter, pour toute l'activité déployée à nos côtés, Monsieur Didier LEFEBVRE, président de la Commission Technique de la FIPEC pendant de nombreuses années.

Nous remercions Monsieur Guy GEIGER d'avoir accepté la nouvelle présidence de cette Commission. Cette nouvelle collaboration sera, sans nul doute, aussi fructueuse que la précédente.

Tous les sujets évoqués, qu'ils soient du domaine économique, social ou technique et réglementaire, sont développés dans chacune des parties concernées du présent rapport d'activité 2006.

Quant à la Fédération Européenne des Colles, Adhésifs et Mastics (FEICA), la nouvelle organisation basée à Bruxelles, déterminante pour le futur, est désormais opérationnelle sous l'impulsion de son nouveau président.

L'ensemble de l'équipe a été renouvelé, et les rapports entre CEPE et FEICA continuent de se consolider. La FIPEC participe assidûment aux différentes instances techniques et économiques.

### Et dans le monde

Au niveau international, les échanges avec la NPCA (Association américaine des Fabricants de Peintures) et IPPIC (International Paint and Printing Ink Council) se sont multipliés en 2006 et un certain nombre de projets communs devrait aboutir dans les mois à venir.

L'ensemble des projets et actions sont ou seront menés comme cela est de règle à la FIPEC, dans le respect de l'éthique, des objectifs et des budgets.

## Volet international

### En Europe

Au niveau européen, notre participation et implication dans CEPE s'est encore renforcée. Les nouvelles dispositions statutaires ont été appliquées dès janvier 2007, comme nous l'avions précisé lors de la dernière Assemblée Générale.

Michel LE TALLEC

**L**e bilan économique français reste mitigé pour l'année 2006. Malgré deux trimestres décevants (+1,1% au 2<sup>e</sup> trimestre et 0% au 3<sup>e</sup>), la croissance s'est maintenue autour de 2%. Elle est soutenue par la consommation des ménages qui, avec une progression des dépenses de 2,7%, affiche la meilleure performance depuis 2000.

Le niveau des investissements dans l'industrie est demeuré stable. Si les clignotants sont toujours au vert dans le domaine de la construction des logements, la conjoncture industrielle a été plus hésitante, avec le point noir de la construction automobile.

Dans ce contexte incertain, la FIPEC, fidèle à ses engagements et dans la continuité de son Assemblée Générale 2006 placée sous le signe du changement, a poursuivi et renforcé l'accompagnement de ses adhérents. En plus de ses missions traditionnelles, la Fédération s'est investie dans la mise en valeur des technologies et des métiers qu'elle représente.

## Mise en valeur de nos métiers, moteur des actions 2006

Comme en 2005, les axes de communication de la FIPEC se sont orientés vers deux directions : l'institutionnel, qui permet de travailler sur les sujets transversaux communs à nos professions, et le sectoriel, qui a pour objectif de mettre en valeur les spécificités d'un secteur.

### Communication institutionnelle

Dans le cadre des outils mis en place, « **L'Essentiel** » est devenu un moyen privilégié pour véhiculer l'image de nos secteurs et traduire leur dynamisme.

Magazine d'information, le n°2, paru en mars, accorde une large place à l'actualité réglementaire et aux filières. En relatant les nombreux travaux engagés par les adhérents avec l'équipe de la FIPEC, « **L'Essentiel** » amplifie leur impact en s'appuyant sur une diffusion à 3 000 exemplaires, vers les professionnels, institutionnels et politiques.

Dans chacun des secteurs d'activité, les initiatives dont « **L'Essentiel** » se fait l'écho, mettent en évidence l'enjeu commun de tous les adhérents de la FIPEC : relever les défis économiques et réglementaires qui s'imposent à leurs marchés, en valorisant leurs industries, leurs technologies, leur évolution et leur éthique.

### Actualité réglementaire

2006 a été une année charnière pour Reach, le règlement ayant été adopté le 18 décembre 2006 par les instances européennes. Les adhérents sont directement concernés, d'autant plus que leur position d'utilisateur en aval n'a pas été prise en compte à sa pleine mesure. Il était donc primordial de se mobiliser pour faire passer les messages de la profession en s'appuyant sur nos supports de communication. « **L'Essentiel** » a largement traité le sujet en lui consacrant un dossier spécial et l'information a été véhiculée vers la presse généraliste et sectorielle.

Portés par l'actualité du dernier colloque du 21 novembre et par l'adoption des textes par le Conseil de l'Union Européenne, nous avons saisi l'opportunité d'exprimer les positions de la FIPEC en diffusant deux communiqués, accompagnés d'une fiche d'information pratique.

Conditionnée par REACH, le respect de l'environnement et le contexte législatif, la FIPEC s'inscrit, à l'initiative de ses adhérents, dans une démarche de développement durable. Le témoignage des adhérents, les focus de « **L'Essentiel** », que ce soit sous le chapitre général du développement durable ou sur celui de la normalisation, démontrent l'engagement des entreprises.

### Actualité économique

L'évolution des matières premières et de l'ensemble des coûts de production ont également une influence déterminante sur les prix de revient. Alors que la hausse des prix atteint un point critique, sensibiliser les acteurs économiques sur la haute technologie de nos produits et leurs valeurs ajoutées est devenu stratégique. Un communiqué de presse a été diffusé.

### Communication sectorielle

#### Actualité des filières

Optimisant la segmentation traditionnelle des secteurs d'activité, le travail en filière a pris de l'ampleur et a donné l'opportunité de décliner une communication ambitieuse et forte, en impliquant l'ensemble des acteurs d'une même filière.

La **filière carrosserie** est un exemple qui, sous l'impulsion du Groupement Peintures Carrosserie, s'est à nouveau réunie autour des organisations profession-

nelles - CNPA (Conseil National pour l'Automobile), FEDA (Fédération des Syndicats de la Distribution Automobile), FNAA (Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile) et GNCR (Groupement National des Carrossiers Réparateurs). L'enjeu était de largement relayer la campagne de sensibilisation liée à la législation COV, engagée par la FIPEC auprès des professionnels, en y associant toute la filière. Partageant la même urgence d'agir, l'opération s'est révélée nécessaire et efficace.

Hormis les sujets réglementaires, les rencontres successives avec les représentants de la filière ont permis d'identifier les enjeux communs des professionnels du secteur. Ces échanges se sont traduits par la création et la diffusion de supports d'information et la mise en place d'un service presse pour relayer les messages, accroître la visibilité du secteur et son professionnalisme.

La **filière peinture bâtiment**, pionnière du travail en filière, fait également référence. L'association « Peintres & Peintures pour la France » a poursuivi sur le terrain, son travail de promotion des métiers de la peinture et d'information des professionnels de la filière. Il s'est traduit par le démarrage du nouveau concept du Tour de France des Métiers de la Peinture sur la région de Bretagne et la participation à des événements tant professionnels (journées CAPEP et FFB), que grand public (salon de l'Éducation et manifestations locales). La démarche vise à susciter des vocations et à combattre les idées reçues auprès d'un large public.

Une réflexion a par ailleurs été menée sur la refonte des outils de communication (affiches, plaquettes...) afin de renforcer leur homogénéité et la cohérence des messages. Notamment, le slogan de l'Association a été remanié pour devenir « la peinture, mon futur » et ainsi fédérer l'ensemble des professionnels du secteur.

Dans la **filière anticorrosion**, le rapprochement des acteurs et experts en amont et en aval (fabricants, entrepreneurs applicateurs, certificateurs...) aura permis d'engager une campagne de sensibilisation auprès des industriels et maîtres d'ouvrages sur les atouts de la protection par peinture sur acier et béton. Les représentants de la filière ont notamment rencontré les journalistes de la presse professionnelle en organisant une série de déjeuners presse.

La **filière de l'imprimé**, en réunissant les organisa-

tions professionnelles représentatives des industries du papier, de l'encre et des imprimeurs, renouvelle l'organisation des États Généraux de l'Imprimé. Des réunions tout au long de l'année 2006 ont permis de préciser les contours et les objectifs de cet événement programmé sur le dernier trimestre 2007.

### Actualités sectorielles

Parallèlement à la communication filière, l'un des points forts de l'année 2006, différentes actions sectorielles se sont orientées vers la **valorisation des technologies et le savoir-faire des industriels**. Elles se matérialisent essentiellement par la création d'outils et l'organisation de relations presse. Des questionnaires ont été diffusés auprès des adhérents pour constituer une base documentaire, alimenter les contenus rédactionnels et se positionner comme source d'information.

Citons l'initiative du Groupement des **peintures grand public** qui lance la création d'un site Internet destiné au grand public. A travers 3 grands thèmes - la peinture, c'est gai, c'est facile, c'est sain, le groupement entend répondre à la nécessité de promouvoir la peinture et ses multiples possibilités afin de lever les freins à son utilisation.

#### ♦ Plan de communication

« *Ma maison, ma peinture* »

- **Objectif** : inciter à peindre
- **Cibles** : prescripteurs et consommateurs
- **Axes de communication** : la peinture donne de nouvelles dimensions à la décoration intérieure et extérieure ; la peinture, c'est facile ; la peinture privilégie la santé et l'environnement
- **Résultats escomptés** : renforcer les messages des fabricants en apportant la neutralité d'une communication institutionnelle ; renforcer, à travers la FIPEC, les valeurs de ses adhérents.

L'enjeu de la communication pour le secteur de la **peinture industrielle** a été mis en évidence par l'enquête menée en 2005 auprès des professionnels et des consommateurs. Assimilées aux valeurs intrinsèques du produit fini dans la perception des consommateurs, les peintures doivent distinguer leurs performances et propriétés propres pour être estimées à leur juste valeur.

Une première prise de conscience des leaders d'opinion a été initiée en 2006 avec l'organisation d'un déjeuner de presse et la diffusion d'un dossier repla-

çant les peintures industrielles dans la chaîne de valeur de la production.

En 2007, le travail sur l'amélioration de l'image du secteur se poursuit avec, en point d'orgue, la création d'une plaquette institutionnelle et la mise en place d'un service presse (diffusion de communiqués et fiches d'information).

♦ **Plan de communication**

« *Embellir et protéger... peintures industrielles, l'habillage des innovations de l'industrie* »

- **Objectifs** : développer l'image de marque de la peinture autour de ses valeurs ; démontrer la nécessité incontournable des produits ; redonner ses lettres de noblesse à la terminologie des produits de peinture
- **Cibles** : industriels, prescripteurs et consommateurs
- **Axes de communication** orientés vers les enjeux :
  - technologique, innover pour s'adapter ;
  - économique, faire la différence ;
  - qualitatif, la peinture signe extérieur de richesse ;
  - technique, produit à forte valeur de services ajoutés ;
  - environnemental.
- **Résultats escomptés** : développer une image positive de la peinture industrielle ; maîtriser l'information en la formalisant ; valoriser les adhérents FIPEC par leur engagement qualité, déontologique et environnemental.

D'autres secteurs d'activités, les encres, les colles, adhésifs et mastics, et les couleurs pour l'art et l'enseignement, font face aux mêmes problèmes. Tous réagissent, chacun avec ses propres méthodes, en mettant en évidence leurs valeurs ajoutées.

**L'AFEI (Association des fabricants d'encres d'imprimerie)**, au-delà de son implication dans les travaux en filière qu'elle souhaite renforcer, a mis en place un plan de communication sur deux ans destiné à créer des supports d'information institutionnels. La première réalisation en cours est une plaquette avec des fiches thématiques qui mettront en évidence les performances des encres.

♦ **Plan de communication**

- **Objectifs** : faire valoir une branche industrielle omniprésente dont la haute technologie est insuffisamment connue.

- **Cibles** : administrations, filières de l'imprimé, (l'industrie graphique et l'emballage), donneurs d'ordre, écoles d'ingénieurs et centres de formation
- **Axes de communication** : l'encre, indispensable et incontournable, est partout ; technologie au service de la créativité, de la performance et du respect de l'environnement ; représentativité et différenciation
- **Résultats escomptés** : renforcer la visibilité de l'encre et faire prendre conscience de ses valeurs ajoutées.

Dans la même démarche, et avec la volonté de développer sa notoriété, le Syndicat des Colles & Adhésifs se modernise en adoptant une nouvelle appellation et identité graphique. Le SFCA devient ainsi **l'AFICAM, Association Française des Industries Colles, Adhésifs et Mastics**. L'AFICAM entend ainsi renforcer sa visibilité et la représentativité des secteurs du collage et de l'assemblage.

Sous cette impulsion, les groupes de travail de l'association ont redéfini les axes de communication et leurs objectifs.

Les priorités ont été données à la représentation de l'association dans les événements professionnels, tels les salons Intergrafic et Batimat, et dans les médias. Elle compte ainsi véhiculer son image et ses messages avec la création d'affiches, d'une plaquette et de documents presse, en attendant la refonte du site Internet.

♦ **Plan de communication**

« *Rendre visible l'invisible* »

- **Objectifs** : faire valoir les applications multiples des colles, mastics et adhésifs ; sensibiliser et informer la filière en amont et en aval ; développer la culture collage
- **Cibles** : industriels, distributeurs, prescripteurs et utilisateurs finaux, pouvoirs publics et institutions
- **Axes de communication** : performances et valeurs ajoutées des produits ; respect de la santé, de l'environnement et de la législation ; innovation et capacité d'adaptation ; valorisation des métiers.
- **Résultats escomptés** : renforcer la représentativité et la visibilité de l'AFICAM.

C'est encore la perspective de valoriser leurs secteurs d'activité qui a conduit le **Commission des peintures poudre** comme les membres de l'**AFCALÉ (Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement)**, à réaliser un mini-site Internet dédié, hébergé sur le site de la FIPEC. Leur mise en ligne est prévue dans le courant de l'année 2007.

L'AFCALE a par ailleurs entretenu ses contacts avec le Comité National de l'Éducation Artistique (CNEA) et le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle, qui oeuvrent pour la promotion de l'expression artistique et le développement de ces enseignements.

Faire valoir nos métiers et la haute technicité de leurs technologies reste un pilier stratégique des actions des adhérents au travers de la FIPEC. Si notre communication est avant tout et traditionnellement orientée vers les adhérents sur tous sujets réglementaires, techniques, économiques ou sociaux, une communication plus large et médiatisée vers les instances professionnelles, institutionnelles et politiques, est devenue déterminante dans l'accompagnement des entreprises.

### La vie des groupements : des axes de travail très divers

Parallèlement à la communication, le suivi des statistiques sectorielles, l'évolution des matières premières, la présentation des dossiers réglementaires et de normalisation, sont autant de sujets traités dans le cadre des Groupements et Commissions qui se réunissent tout au long de l'année.

Avec la mise en place du nouveau système de gestion statistiques, les échanges entre les collaborateurs de nos entreprises et la FIPEC se sont intensifiés, afin de renforcer les contrôles de cohérence, indispensables à la fiabilité des statistiques et de leur historique.

Le suivi de l'évolution des matières premières a également été amélioré grâce à la **Commission des Acheteurs**. Le relevé des indices d'évolution des matières premières mis en place en 2004 a permis de proposer aux adhérents un historique sur une base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 2003, permettant de caractériser les tendances de fond.

Ainsi, en 2006, plus de 50 réunions à la FIPEC, tous secteurs confondus, ont largement nourri nos bases d'information, la cohésion de nos réflexions et le dynamisme de nos actions.

En dehors des réunions internes, s'ajoutent les rencontres avec les interlocuteurs extérieurs. Parmi elles, les assemblées générales de nos organisations nationales et européennes.

Egalement, la participation aux groupes de travail du MEDEF a permis d'échanger sur les sujets relatifs au droit de la consommation et au droit de la concurrence.

Les rencontres organisées par le XERFI ou le Groupe l'Expansion ont apporté des éléments complémentaires pour le suivi de nos analyses conjoncturelles.

Les groupements et groupes de travail de la FIPEC peuvent ainsi être satisfaits du bilan 2006 soutenu par le dynamisme et l'implication de ses membres, dirigeants et collaborateurs des sociétés adhérentes. Ils auront efficacement contribué à l'avancement des actions menées.

C'est au nom de toute la profession que nous les remercions.

Nous saluons également les nouveaux présidents qui ont rejoint les structures de la FIPEC : M. Antoine Dufour, nommé Président de la Commission des Acheteurs peintures, qui succède à M. Gérard Gaillard ; Jean-Marc Barki, à la Présidence de l'AFI-CAM suite à la démission de Bernard Pinatel, appelé à d'autres fonctions au sein de son groupe.

J.M. Barki assume par ailleurs par intérim la Présidence de FEICA.

### ... le travail continue

La communication prend le pas sur les sujets purement économiques. La réalité des marchés et les préoccupations des entreprises adhérentes rendent nécessaires d'élargir les axes de réflexion. Le développement des secteurs est de plus en plus conditionné par la connaissance de nos marchés et la reconnaissance de nos industries. Notre position et nos actions doivent donc les renforcer.

Cette approche, améliorée chaque année, porte aujourd'hui ses fruits en terme de visibilité. C'est un travail sur la durée.

Dominique AYOUL

L'actualité sociale de l'année 2006 a été dominée par l'épineuse question de l'emploi des jeunes avec l'abandon du CPE et la publication des lois du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et du 21 avril 2006 sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise. Les seniors ont également été au cœur des préoccupations avec « le plan national d'action pour l'emploi des seniors » présenté par le 1<sup>er</sup> Ministre le 6 juin 2006.

D'importants chantiers ont par ailleurs été initiés avec le projet de loi de modernisation du dialogue social, la réforme de la représentativité syndicale ou la délibération sociale sur la réforme du marché du travail qui donnera lieu à des discussions entre les partenaires sociaux sur l'assurance chômage, les contrats de travail et la sécurisation des parcours professionnels.

Enfin, l'année a été ponctuée par neuf mois de négociations qui ont abouti à l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 octobre 2006 sur la diversité dans l'entreprise, signé par trois organisations patronales (MEDEF, UPA, CGPME) et par la CFDT, la CFTC, FO et la CGT. Cet accord consacre une démarche volontariste des parties qui ont souhaité s'engager dans le domaine de l'emploi, au-delà des dispositifs législatifs existants, en garantissant aux salariés la non-discrimination et l'égalité de traitement en matière de recrutement, d'affectation au poste de travail, de rémunération, de formation professionnelle et de déroulement de carrière.

**Dans la branche professionnelle**, l'année 2006 a été marquée par la signature d'un accord salarial le 19 avril 2006 au terme de 18 mois de négociations avec les organisations syndicales. La FIPEC a œuvré aux côtés de l'UIC en concertation avec les membres de la Commission Sociale de la FIPEC et du Comité Social de la Parachimie, qui réunit trois Fédérations associées (la FIPEC, la FIP et la FNCG). Cet accord a été signé par trois organisations syndicales : la CFE-CGC, la FCE-CFDT et la CMTE-CFTC.

Il convient ici de rappeler le contexte dans lequel se sont déroulées ces négociations :

- la branche n'avait pas eu d'accord sur les salaires minima conventionnels depuis 1995,
- la dernière revalorisation unilatérale de la valeur du point remontait au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- les six premiers coefficients de l'avenant I étaient noyés par le SMIC,

- les Pouvoirs Publics avaient, en mai 2005, explicitement invité les branches professionnelles ayant des salaires minima conventionnels inférieurs au SMIC à remédier à cette situation.

Tirant les leçons de l'échec des négociations en 2004 et 2005, la négociation s'est recentrée en 2006 sur deux thèmes prioritaires ne remettant pas en cause le cadre actuel de la convention collective : actualisation de la valeur du point et adaptation du barème de l'avenant I.

Cet accord, qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2006, a permis de reconstituer ce barème dont les salaires minima sont désormais au-dessus du SMIC et a porté la valeur du point de 6,74€ à 7,02€ pour un horaire hebdomadaire de 38 heures.

Dans le même esprit, un nouvel accord salarial a été conclu le 1<sup>er</sup> février 2007. Il a été ratifié par la CFE-CGC, la FCE-CFDT et la CMTE-CFTC déjà signataires de l'accord de 2006. Les salaires minima conventionnels ont été revalorisés de 1,9% et la valeur du point, base 38 heures, est ainsi passée à 7,153€.

**En 2006, l'activité du département social** s'est également articulée autour des axes suivants :

- l'évolution de la législation sociale, des négociations interprofessionnelles et leurs incidences sur le dispositif conventionnel,
- les travaux des groupes de travail ad hoc de l'Union des Industries Chimiques (UIC) et du MEDEF auxquels la FIPEC a participé,
- les réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications des industries chimiques, du Comité paritaire chimie de C2P (OPCA de la branche), les Conseils d'Administration du CFA AFI 24 et les jurys d'examen de l'ITECH,
- le service extranet du département des affaires sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux, ...) dont l'accès est réservé aux adhérents,
- la gestion du service de demandes d'emploi spécialisé sur les métiers de nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de poste à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.

Face à l'évolution de la législation sociale, de la jurisprudence et aux négociations à venir tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la branche, la FIPEC se doit de poursuivre avec pugnacité sa **mission d'information et de conseil auprès de ses adhérents, et de représentation dans les différentes instances nationales.**

## La Commission Sociale FIPEC

Présidée par Mr Tayeb AMOURI (Akzo Nobel Coatings SA), la commission sociale est avant tout un lieu d'échanges et de partages d'expériences, source d'enrichissement pour ses participants. Elle s'est réunie cinq fois en 2006.

Cette commission est également un lieu privilégié d'information sur les avant-projets de loi, sur les négociations interprofessionnelles ou sur les travaux de la Commission du MEDEF « Relations du Travail et Politiques de l'Emploi » présidée par Mr Denis GAUTIER-SAUVAGNAC auxquels participe la FIPEC, et de consultation en amont sur les négociations paritaires de branche en cours ou à venir.

La commission sociale est enfin un lieu de réflexion avec l'intervention d'experts sur des thèmes relevant à la fois du management et de la prospective :

« L'Académie des managers » par Mr Mickaël HOFMANN-HERVE, (M2H),

« Etude sur les charges sociales » par Mr Daniel WATTE, (Rieter Automotive France SA),

« Dispositif de cessation anticipée d'activité dans le cadre de l'amiante » par Mr Dominique DEMARQUET (Flint Group),

« Politique de lutte contre l'absentéisme » par Mr Dominique DEMARQUET (Flint Group).

La reprise des négociations interprofessionnelles sur la pénibilité au travail, l'engagement de consultations sur la représentativité syndicale, le régime des retraites ou la protection sociale complémentaire santé, les négociations avec les partenaires sociaux au niveau de la branche sur la politique salariale et la diversité puis leur déclinaison dans les entreprises constituent autant de sujets à aborder par la Commission Sociale de la FIPEC en 2007.

*\* N.B : les chiffres annuels d'emploi de l'UNEDIC des différents secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage. Les données de la dernière année connue sont provisoires et rectifiées l'année suivante.*

## Les enquêtes de la profession et de la branche

L'enquête sur les rémunérations reconduite chaque année au niveau de la branche a fait l'objet d'une refonte en 2006 qui s'est donc avérée être une année de transition et de tests.

Il a cependant été réalisé une « mini-enquête » sur les rémunérations versées en 2006 auprès d'un panel issu de la Commission Sociale de la FIPEC afin de pouvoir disposer d'éléments concrets en amont des négociations sur les salaires au niveau de la branche. Les résultats de cette enquête, non publiés, ont été transmis aux seuls participants.

## L'emploi et la formation

### L'emploi

Il a été enregistré en 2006 une baisse significative du chômage qui a atteint en décembre 8,6% de la population active (contre 9,6% fin 2005).

La création de nouveaux types de contrat de travail (CNE), le développement des contrats d'apprentissage et le maintien dans l'emploi des seniors (CDD « Senior ») ont pour objectif de poursuivre l'amélioration de la situation de l'emploi au niveau national.

Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie, sur la diversité de nos secteurs d'activité et leurs débouchés professionnels, demeurera néanmoins un défi à relever pour nos entreprises.

### Dans la branche

Les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent un fléchissement des effectifs au 31/12/2005\* (-4,1% par rapport à 2004) pour l'ensemble des industries chimiques (code APE 24) avec 250 941 salariés.

### Dans notre profession

**Dans les peintures et les encres (code APE 243Z),** les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une baisse des effectifs de 3,2 %. Ils ont été ramenés à 16 437 au 31/12/2005\*, contre 16 977 au 31/12/2004. Le nombre d'établissements recensés s'établit à 409 (420 au 31/12/2004). Le taux

d'activité des femmes atteint 27,2% de l'effectif total.

**Dans le secteur des colles et gélatines (code APE 246C)** qui ne correspond pas exclusivement à l'AFI-CAM, l'UNEDIC a recensé 61 établissements en 2005\*, et un effectif global de 4 057 salariés au 31/12/2005 en recul (- 3,6%) par rapport à 2004 (4 207 salariés). Le taux d'activité des femmes est plus élevé que dans le secteur des peintures et encres avec 28,5% du total des effectifs du secteur.

## La formation professionnelle

### Dans la branche

Aux termes de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 décembre 2003 et de l'accord du 8 novembre 2004 sur la formation professionnelle dans les Industries Chimiques, un **Observatoire prospectif des métiers et des qualifications a été créé au niveau de la branche** au printemps 2005.

Il a pour mission d'assurer une veille prospective sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) des Industries Chimiques définit le programme annuel ou pluriannuel de l'Observatoire.

Un Comité de pilotage paritaire, composé de représentants des cinq organisations syndicales, de l'UIC, des Fédérations associées (dont la FIPEC) et de représentants d'entreprise, en assure le fonctionnement.

Pour mémoire, les travaux de l'observatoire (financés par C2P) doivent permettre aux partenaires sociaux de la branche, aux entreprises et aux salariés :

- de disposer des informations nécessaires pour mieux comprendre les évolutions de la branche et leur impact sur l'emploi et la qualification des salariés ;
- d'anticiper la transformation ou l'émergence des métiers en évolution ;
- d'identifier les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ;
- de faciliter une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises quels que soient leur taille et leur secteur d'activité ;
- de définir une politique de formation initiale et continue adaptée aux besoins des entreprises.

Ces travaux seront mis à la disposition des entreprises et des salariés au fur et à mesure de leur réalisation.

Sur la base des premières analyses de l'Observatoire, la CPNE a validé, pour 2006, un programme d'actions reposant sur les axes d'investigation suivants :

1. mieux connaître les entreprises qui relèvent de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques ;
2. analyser l'évolution du contexte emploi-formation en s'appuyant sur la création d'un tableau de bord de la branche comportant des indicateurs emploi-formation ;
3. identifier les métiers de la branche à travers l'élaboration d'un répertoire des métiers des industries chimiques ;
4. prévoir les besoins en recrutement en réalisant une étude prévisionnelle des besoins en recrutement à l'horizon 2015 aux niveaux « branche » et « métiers ».

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) examine par ailleurs les questions liées à l'emploi et aux qualifications. Ainsi, en 2006, la FIPEC a présenté et soutenu conjointement avec une entreprise adhérente le projet d'une qualification de Technicien Produit Process Peinture. Après délibération, la CPNE des industries chimiques a validé cette nouvelle qualification le 6 décembre. L'objectif de cette qualification est de proposer à des jeunes titulaires d'un bac+2, une formation qualifiante leur permettant d'acquérir les savoir-faire requis dans le process de la peinture automobile. Des entreprises partenaires des secteurs de la peinture, de l'automobile et de l'installation sont à l'initiative de cette formation qui leur permettra de recruter des jeunes opérationnels.

Cette formation en alternance est dispensée sur 12 mois par l'IUT de Saint-Denis. Elle pourra également concerner des salariés ayant une expérience significative souhaitant acquérir de nouvelles compétences.

Cette qualification de Technicien Produit Process Peinture a également fait l'objet d'un CQPM, certificat de qualification professionnel de la branche métallurgie.

La CPNE est également informée des projets de licenciements économiques collectifs intervenant dans les industries chimiques.

## Dans notre profession

- ♦ Bilan de la formation en 2006 :

a/ **l'ITECH** a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 223 K€ en recherche, développement et essais au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

Dans le cadre de la formation initiale, 26 étudiants ont obtenu en 2006 leur diplôme d'ingénieur en Peintures, Encres et Adhésifs dont 3 dans le cadre de l'apprentissage et 1 ayant suivi un double diplôme franco-allemand.

Le certificat de fin d'études post premier cycle de chimiste de formulation (cette formation a désormais le nom de Bachelor de l'ITECH) a été délivré à 10 étudiants en colorimétrie, 3 en peintures et encres et 1 en adhésifs.

En juin 2006, 11 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs dont 4 par la voie de l'apprentissage.

Au titre de la formation continue, 354 stagiaires ont suivi des stages dispensés par l'ITECH.

Enfin, l'ITECH a signé une convention avec l'Eastern Michigan University (Coatings Research Institute) relative à l'échange d'étudiants et d'enseignants chercheurs.

b/ L'utilisation des fonds de **C2P (OPCA de la branche)** : C2P a collecté 82,69 millions d'Euros en 2006 au titre de la professionnalisation et de la formation continue dont 42,31 millions pour le secteur Chimie-Parachimie et 3,81 millions versés par les fabricants de peintures, encres, colles et adhésifs. En contrepartie ceux-ci ont bénéficié de financements à hauteur de 2,59 millions d'Euros dans les conditions suivantes :

- **contrats et périodes de professionnalisation** : 145 dossiers présentés par 83 entreprises des peintures, encres et colles ont été pris en charge par C2P. Ils correspondent à des engagements financiers de l'ordre de 0,88 million d'Euros,
- **la formation continue** : 85 entreprises de nos professions (dont 47 de moins de 10 salariés) ont confié leurs dossiers à C2P Action soit une progression de 18% par rapport à 2005 ; les engagements financiers s'élèvent à 0,65 million d'Euros,

- **le DIF** : le nombre de dossiers déposés enregistre une augmentation tangible avec 655 prises en charge en 2006 (contre 75 l'an passé) concernant 1014 stagiaires (contre 143 l'an passé), donnant lieu à un total pris en charge par C2P de 1,54 million d'Euros.

c/ **L'AFPEV**, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation permanente des techniciens de la profession, en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires, sur la base de stages sur mesure ou sur catalogue. En 2006, 41 entreprises ont eu recours à l'AFPEV pour des stages de formation inter ou intra-entreprises qui ont concerné 89 salariés (dont 33 entreprises et 51 stagiaires en cours interentreprises).

L'année sociale 2007 devrait notamment se caractériser par :

- le suivi des négociations interprofessionnelles sur des thèmes concernant nos secteurs d'activité tels que la pénibilité au travail,
- les négociations de branche sur la politique salariale et la diversité,
- la recodification du code du travail et les évolutions légales ou réglementaires,
- et enfin par la prise en compte du développement du dialogue social au niveau européen.

Dans ce contexte, la concertation et l'échange entre entreprises de la profession sont plus que jamais nécessaires à la défense de leurs intérêts dans les différentes instances interprofessionnelles ou professionnelles.

Isabelle MORIN-GIRARD

**S**i les entreprises produisent des biens et des services, la Commission européenne et les Etats membres qui la composent en établissent les « règles du jeu » ; leur mode d'emploi n'en est pas pour autant toujours synonyme de clarté, de compréhension ou d'équité pour les différents acteurs du marché..... COV, REACH, GHS, autant d'acronymes qui font naître doutes, incertitudes, ignorance pour le non initié..... ; décryptons-les, avec une constante persévérance et avouons-le, ténacité, ils seront alors synonymes d'amélioration de la sécurité humaine, industrielle, environnementale. Mais à quels coûts ? Ce sont ces défis, ces épreuves qu'il nous faut apprendre à surmonter encore et toujours, afin de concilier réglementation, faisabilité et compétitivité des entreprises. Tel est l'enjeu que tous, nous nous efforçons de poursuivre.

Les entreprises adhérentes de la FIPEC l'ont bien compris, et force est de constater qu'en anticipant continuellement sur les évolutions et les variations de la réglementation, elles démontrent, une fois de plus, leur volonté d'aller au-delà, sans attendre que « l'épée de Damoclès » ne s'abatte sur elles...

## Développement Durable

Rappelons-le « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » : tel est le premier article de la loi constitutionnelle relative à la charte de l'environnement qui reflète notamment la prise de conscience des pouvoirs politiques au regard du concept de développement durable.

Premiers outils de Développement Durable de l'entreprise, le logiciel COVExpert® et le programme Coatings Care.

**Le logiciel COVExpert®** est utilisé par près de 50 entreprises en France et sa feuille de résultat estampillée ADEME et MEDD permet de rassurer les autorités sur la mise en œuvre de la directive 1999/13/CE.

La présentation de ce logiciel de simulation lors du congrès VOCLESS de Nova Gorica (Slovénie) a été un succès auprès de l'auditoire composé en grande majorité d'universitaires de haut niveau – la reconnaissance du corps professoral et scientifique pour cette « usine virtuelle ». De même, le comité de pilotage environnemental de la NPCA (National Paint and Coatings Association) a montré un très vif intérêt et demande son adaptation au sol Américain (données météorologiques).

**Le programme Coatings Care.** La FIPEC s'implique beaucoup dans ce programme mondial. C'est ainsi que notre participation au meeting international de San Diego (USA) a débouché sur la création d'un nouveau code de bonnes pratiques concernant la dimension sociale de l'entreprise. Ce code, créé par et à l'initiative de la FIPEC et de l'ABRAFATI (Brésil) sera présenté aux adhérents en 2007 après son approbation par le Comité Coatings Care International.

## COV Produits

Après sa parution au Journal Officiel des Communautés Européennes en 2004, la directive européenne 2004/42/CE<sup>1</sup> relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dans certains produits a été transposée en droit français le 29 mai 2006 par décret<sup>2</sup> et arrêté<sup>3</sup>.

La FIPEC s'est rapprochée du ministère de l'écologie et du développement durable afin de l'aider dans l'analyse du texte européen à travers des exemples concrets et des informations chiffrées sur les secteurs d'activité concernés.

Cette transposition, sans changement par rapport à la directive, est un bel exemple de collaboration entre pouvoirs publics et industrie.

Le champ d'application de cette réglementation concerne les « peintures et vernis » (hors aérosols) qui sont des revêtements appliqués sur les bâtiments, leurs menuiseries de finition et garnitures et les structures associées à des fins décoratives, fonctionnelles et de protection ainsi que les produits de retouche de véhicules.

<sup>1</sup> La directive européenne 2004/42/CE du 30 avril 2004, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules »

<sup>2</sup> Décret 2006-623 du 29 mai 2006 – JO du 30 mai 2006

<sup>3</sup> Arrêté du 29 mai 2006 – JO du 30 mai 2006

Les échéances de mise en application sont :

- 2007 et 2010 pour les « peintures et vernis »,
- 2007 pour les produits de retouche automobile.

## REACH - GHS

Nous l'avons constaté, le Développement Durable a fortement impacté la réglementation, ne serait-ce qu'au travers de deux directives relatives aux composés organiques volatils, l'une sur la réduction des émissions de COV lors de la fabrication, la seconde sur la réduction de la teneur en COV des produits. Ce concept est également à l'origine du règlement REACH et du GHS.... Nul doute que d'autres suivront...

## SGH / GHS : Système General Harmonisé Globally Harmonised System

### Qu'est-ce que le SGH / GHS ?

Le SGH ou GHS vise à faciliter le commerce international et à améliorer la protection de la santé et de l'environnement en proposant un système de communication des dangers des produits chimiques facile à comprendre à l'échelle internationale, et une mise en place progressive de ce système dans les pays n'ayant, aujourd'hui, aucune réglementation portant sur ces produits.

Afin d'intégrer le projet international des Nations Unies dans la réglementation européenne, la Commission a soumis à consultation, un projet de règlement, en août 2006.

### « Harmonisé », n'y aura-t-il que le nom ?

L'objectif de ce système est d'avoir au niveau mondial, un système unique de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

Toutefois, les différents pays peuvent construire leur système propre en choisissant parmi différentes options proposées, ces options permettant de définir des niveaux de protection selon les interlocuteurs, et selon les systèmes législatifs de ces pays.

La Commission européenne n'a pas dérogé à cette règle. Dans son projet, les mesures présentées reprennent partiellement le projet international. Des mesures spécifiques ont également été ajoutées.

### Quelles conséquences pour nos industries ?

A compositions identiques, il faut s'attendre à une classification plus sévère des préparations<sup>4</sup> déjà classées selon le système réglementaire actuel et à une augmentation significative du nombre de préparations classées.

Toutes les réglementations prenant en compte la classification des substances et des préparations seront impactées, mais dans quelles proportions ? Entre 20 et 50 textes européens sont concernés.

### REACH et GHS sont liés

Le GHS définit les critères de dangers d'une substance, sur la base de ses propriétés intrinsèques. Il en résulte alors un étiquetage qui permet la communication de ces dangers aux différents utilisateurs.

REACH va reprendre la définition de ces critères de dangers pour procéder à une évaluation des risques des utilisations multiples de la substance et à une gestion des risques adaptée pour chaque utilisation.

### REACH - « le règlement est adopté »

*Le règlement européen REACH a été adopté le 18 décembre 2006 par le Conseil de l'Union européenne. Le texte définitif<sup>5</sup> a été publié au Journal officiel des communautés européennes le 31 décembre 2006.*

### De quoi s'agit-il ?

REACH : Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals

Améliorer la connaissance des substances chimiques, telles que ou lors de leurs multiples utilisations au sein de l'ensemble des produits issus de l'industrie manufacturière européenne, tel est le but de REACH.

Le règlement REACH institue une agence européenne des produits chimiques, à Helsinki.

### Qui doit l'appliquer ?

Ce règlement touche en premier lieu les fabricants et/ou les importateurs de substances mais égale-

<sup>4</sup> Dès la mise en application du GHS, le terme « préparation » est à remplacer par « mélange »

<sup>5</sup> Référence du texte : RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 du 18 décembre 2006 - JOUE L396

ment toute l'industrie manufacturière Européenne, les fabricants de préparations, les circuits de distribution et tous les utilisateurs dans l'exercice de leurs activités industrielles ou professionnelles.

Les dispositions de REACH sont applicables à la fabrication, à l'importation, à la mise sur le marché ou à l'utilisation de substances, telles quelles, contenues dans des préparations ou dans des articles. Au sein d'une même entreprise, ces exigences nécessitent l'implication de tous les acteurs, de la Direction à l'Acheteur, du Responsable R&D au Juriste, du Médecin du travail au Contrôleur HSE...

## REACH dans le détail

- **Pré enregistrement, enregistrement**

L'approche procédés – produits, pratiquée par les secteurs «utilisateurs en aval» est une approche très différente de celle utilisée par les fabricants de substances. Dans des domaines sensibles tels que l'emballage, l'aérospatial, la marine, la défense..., l'agrément de nos préparations demande plusieurs années (de 3 à 10 ans). Une fois ces agréments délivrés, il est très difficile d'y déroger, le moindre changement apporté à nos préparations remettant en cause leur spécificité et leurs caractéristiques.

Dans ce contexte, nos préparations ne peuvent donc pas subir de modifications aléatoires, soudaines et continues si on veut assurer la pérennité de nos activités et celles de nos clients.

Quelques chiffres :

*Plus de 1.250 000 préparations encres, 80 000 préparations pour l'automobile, 1.500 000 pour les peintures décoratives sont actuellement fabriquées pour répondre à la demande du marché européen..., chaque préparation pouvant contenir de 5 à 30 substances en moyenne.*

L'enregistrement préalable de la substance par fabricant /importateur ne garantit pas l'enregistrement final de la substance. Toutefois, il est primordial pour les utilisateurs en aval, d'obtenir des informations le plus rapidement possible sur la disponibilité future des substances, afin qu'ils puissent s'organiser, en temps utile, sur toute modification relative à la disponibilité des substances et/ou aux conditions de leur utilisation.

- **Transmission des informations relatives à la sécurité**

REACH oblige une transmission d'informations à tous niveaux, en amont, en aval.

Communiquer sur des « utilisations identifiées » va générer une somme d'informations importante et un encombrement dans la transmission de l'information.

- **Confidentialité / savoir-faire de l'industrie**

L'obligation de rendre publiques de nombreuses informations ne permettra plus de garantir la protection intellectuelle des données qui constituent la valeur des entreprises, en font leur originalité et leur personnalité.

- **Autorisation**

Le principe de substitution avait été intégré depuis le départ dans la procédure d'autorisation. Afin d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur et d'éviter des ruptures dans les chaînes d'approvisionnement, les conditions d'octroi de l'autorisation intègrent l'analyse de solutions alternatives disponibles et appropriées, techniquement et économiquement viables avec analyse de la gestion des risques. La révision de l'octroi de l'autorisation se fera au cas par cas.

- **Articles**

Les dispositions concernant les articles importés sur le sol européen ne permettent pas de garantir une protection de la santé et de l'environnement, équivalente à celle demandée aux articles fabriqués en Europe. Elles favoriseront l'importation et les distorsions de concurrence.

- **« Devoir de prudence »**

Le présent règlement fixe les devoirs et les obligations des fabricants, des importateurs et des utilisateurs en aval des substances telles quelles et des substances contenues dans des préparations ou des articles. Il est fondé sur le principe que le secteur doit produire, importer ou utiliser des substances ou les mettre sur le marché de façon responsable et avec la prudence nécessaire pour éviter, dans des conditions raisonnablement prévisibles, les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement.

Ce principe de « devoir de prudence » étant un principe général, il incombe à tous les acteurs, fabricants, importateurs, distributeurs et tous les utilisateurs en aval successifs jusqu'aux utilisateurs finaux de l'appliquer. Il sera nécessaire de définir de façon précise, les responsabilités de chacun des acteurs.

### • Rôle de l'Agence

L'Agence a un rôle important à jouer. Ceci donnera à l'Industrie de meilleures garanties sur une approche uniforme. Cette approche sera également intéressante d'un point de vue économique.

### La FIPEC, son rôle, ses actions

La FIPEC soutient pleinement les objectifs et les enjeux de REACH qui sont de mettre en place un système permettant de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement. Mais la route est encore longue...

*« Notre industrie devra plus que jamais démontrer sa pleine connaissance de l'utilisation de ses produits et en assurer la sûreté dans leurs préparations et leurs procédures de gestion. Nous déploierons nos efforts pour fournir les mêmes performances et propriétés de nos peintures, encres d'imprimerie, colles, adhésifs et mastics, alors que nous devons faire face à une augmentation prévisible des coûts »,*  
Michel Le Tallec, Délégué Général de la FIPEC.

### Le rôle de la FIPEC

Maintenant que le texte est officiel donc « figé », la FIPEC, en s'associant avec d'autres organismes professionnels, va renforcer ses actions de sensibilisation et de formation auprès de ses adhérents, tant au niveau national que régional.

### Colloque REACH le 21 novembre 2006

Près de 200 personnes (fabricants de peintures, d'encres, de colles et d'adhésifs, de couleurs pour l'art et l'enseignement, industries de la mécanique, industries du caoutchouc et des polymères, institutionnels, juristes) étaient rassemblées le 21 novembre à Paris, pour exposer et échanger leurs expériences et problématiques terrain, propres à leurs secteurs, dans la mise en place du processus REACH dans leurs entreprises.

REACH est non seulement un enjeu réglementaire, mais il devient un enjeu stratégique.

### Calendrier REACH

**29 octobre 2003** : la Commission Européenne adopte le projet de règlement REACH.

**17 novembre 2005** : vote en première lecture au Parlement Européen du projet REACH.

**13 décembre 2005** : accord politique du Conseil des Ministres de l'Union Européenne sur le projet REACH.

**27 juin 2006** : position commune du Conseil de l'Union Européenne sous la présidence autrichienne.

**13 décembre 2006** : vote en session plénière au Parlement européen.

**18 décembre 2006** : adoption du texte par le conseil des ministres de l'Union Européenne.

**31 décembre 2006** : parution du texte officiel.

**01 juin 2007** : entrée en vigueur du règlement REACH.

## Normalisation - Certification

### Normalisation

La normalisation intéresse peu de monde. C'est un domaine ardu, complexe et peu gratifiant, qui n'attire que de rares spécialistes.

Les adhérents de la FIPEC se sont impliqués dans bon nombre de secteurs pour le bien de toute la profession : anticorrosion, bâtiment, peintures sur galvanisation et sherardisation\* pour n'en citer que quelques uns....

Confrontée à de très nombreuses directives dites « nouvelle approche », la profession a un rôle primordial à jouer : créer des normes permettant de pouvoir appliquer ces directives. Ce travail qui demande du temps, de la patience et beaucoup d'efforts, s'inscrit dans le temps.

L'année 2006 a vu deux grandes premières : l'éveil de la profession des enduits de peinture, et la participation de la FIPEC au CIN-PV (Commission Intermarmée de Normalisation – Peintures et vernis).

27 normes ont été publiées en 2006. Il serait fastidieux de les citer toutes. Voici donc les grands chantiers de l'année 2006 :

- lancement d'un NWI (New Work Item) au sein du CEN TC 139 WG8 (Peintures appliquées sur produits en acier revêtu de zinc) - Systèmes duplex,
- protection des revêtements contre les micro organismes (CEN TC 139 WG 10),

\* Procédé thermochimique anticorrosion de diffusion et pénétration du zinc dans l'acier.

- systèmes de peintures anticorrosion (ISO TC 35); revêtements sur béton,
- séviation de la norme NF 34 554-1 qui concerne la stabilité des couleurs sur un ouvrage d'art. Une révision d'autant plus importante que les surfaces à peindre devraient progresser.

Dans le domaine du bâtiment, le projet de norme sur les mortiers organiques (pr EN 998-3) a mobilisé beaucoup d'énergie. Le DTU 42-1 a été révisité et sera soumis à enquête publique début 2007.

Enfin nous avons eu le plaisir d'accueillir la réunion du CEN TC 139 WG 1 (Normalisation Européenne des peintures bâtiment) et de participer à la réunion plénière Européenne qui s'est tenue à Istanbul.

### Certification

Dans le domaine de la certification – un domaine encore plus aride que la normalisation – nous avons publié avec l'ACQPA et le GEPI, un nouveau référentiel pour la mise en peinture des bétons de tunnels et de ponts. Ce nouveau règlement particulier de l'ACQPA ouvre ainsi la voie pour recouvrir de très nombreux mètres carrés à travers toute la France.

Le programme SPART (Spécifications des Peintures pour l'Armement Terrestre) s'est poursuivi et la DGA (Direction Générale de l'Armement) pense d'ores et déjà à l'armée de l'air. C'est ce qui occupera une part de 2007.

Du côté de l'ACQPA, nous avons atteint le 2000<sup>ème</sup> opérateur certifié. En effet, la FIPEC participe très activement à la certification du personnel intervenant sur les chantiers institutionnels (EDF, SNCF, DDE etc...). Ceci concerne les opérateurs (sableurs, peintres ...) mais aussi les contre-maîtres et les inspecteurs.

Nous avons aussi certifié plus de 250 systèmes de peintures anticorrosion à ce jour...

Enfin la FIPEC s'implique aussi chez les imprimeurs – travail en filière oblige – avec la co-rédaction d'un « Référentiel de bonnes pratiques pour la mise en place par étapes d'un système de management environnemental à destination de l'imprimerie ».

Ce document permettra aux entreprises désireuses d'être certifiées ISO 14001, de le faire à leur rythme : encore un pas de plus pour le développement durable.

### Enduits de peinture

Les fabricants d'enduits de peinture ont décidé de prendre en main leur destin, notamment dans le domaine de la normalisation.

Les professionnels Français se sont rassemblés le 23 mai 2006 à la FIPEC pour une réunion plénière représentant plus de 90 % des acteurs de ce marché.

La révision de la norme NF T 30-608 a été décidée. Le travail se poursuivra sur 2007.

### Substances - Préparations

#### Règlement relatif aux détergents

Le règlement relatif aux détergents<sup>6</sup>, paru en 2005, a été modifié en 2006<sup>7</sup>.

Tous les produits de nettoyage sont considérés comme des détergents, même s'ils ne contiennent pas d'agents de surface.

Un étiquetage et une publication des ingrédients sur site web sont requis lorsqu'il s'agit de détergents vendus au grand public.

Les fabricants mettant sur le marché les préparations couvertes par le présent règlement fournissent, sans délai et à titre gratuit une fiche des ingrédients, à tout membre du personnel médical qui en fait la demande ou à l'organisme public spécifique<sup>8</sup> chargé de fournir ce type d'information au personnel médical et désigné par l'Etat membre.

<sup>6</sup> Règlement (CE) n° 648/2004 du 31 mars 2004 - JOUE L104 du 08.4.2004

<sup>7</sup> Règlement (CE) n° 907/2006 du 20 juin 2006 – JOUE L168 du 21.6.2006

<sup>8</sup> Organisme public spécifique français : INRS 30 rue Olivier Noyer 75680 Paris cedex 14

## Biocides

Le 15 décembre 2006, un nouveau règlement<sup>9</sup> « biocides » est paru.

On constate que certaines substances, qui ne pouvaient plus être utilisées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2006, peuvent de nouveau l'être.

En revanche, les substances qui ne pourront plus être utilisées (selon un échéancier non encore défini) sont de plus en plus nombreuses...

## Préparations dangereuses

Une directive portant 2<sup>ème</sup> adaptation à la directive « Préparations Dangereuses » (99/45/CE), publié le 24 janvier 2006 va fortement impacter l'étiquetage de certaines préparations, notamment l'étiquetage pour l'environnement aquatique de certaines d'entre elles. A partir du 1<sup>er</sup> mars 2007, compte tenu de l'utilisation de substances classées N R50 et N R50-53, de nombreuses préparations jusque là non classées « dangereuses pour l'environnement » ... vont le devenir.

courrier au ministère délégué au travail afin de l'informer de la situation et du souhait de la FIPEC de collaborer avec le ministère afin de répondre pleinement aux exigences de cet arrêté.

Les secteurs d'activité, formulateurs de peintures, encres d'imprimerie, colles et adhésifs, couleurs pour l'art et l'enseignement, n'utilisent pas de formaldéhyde en tant que tel mais utilisent des matières premières qui, pour certaines, peuvent en contenir à l'état de trace. Ils reçoivent de la part de leurs fournisseurs des informations sur les matières premières qu'ils utilisent (étiquetage et fiche de données de sécurité). Dans le cadre de la réglementation européenne applicables aux préparations, ces informations ne mentionnent pas la présence de formaldéhyde en deçà du seuil de prise en compte réglementaire.

## Prévention contre le risque chimique et les agents CMR

La réglementation visant à assurer la prévention des risques chimiques a fortement évolué grâce à deux décrets, l'un établissant les règles particulières de prévention des risques CMR, le second relatif à la prévention du risque chimique.

Une circulaire du Ministère du Travail DRT, n°12 du 24/05/06 décrit et explicite la réglementation applicable à la prévention du risque chimique en entreprise, notamment par rapport aux règles CMR.

Si l'objectif de ces deux textes visait le renforcement de la prévention des risques susceptibles d'entraîner des conséquences sur la santé et la sécurité des travailleurs qui se trouvent exposés, dans le cadre de leur activité professionnelle, à des agents chimiques, l'objectif de la circulaire est de fournir à l'ensemble des services concernés par l'application de ces décrets des éléments d'explication du droit, afin de leur faciliter la compréhension de la réglementation applicable, les mettre en capacité d'en promouvoir la mise en œuvre effective, et de les soutenir dans leurs missions d'information et de contrôle.

La circulaire détaille les agents (CMR de cat 1 et 2) et les activités visés, les valeurs limites d'exposition professionnelle et les modalités de formation et d'in-

## Hygiène / Sécurité

### Formaldéhyde

« travaux exposant au formaldéhyde considérés comme procédés cancérogènes ».

Un arrêté du 13 juillet 2006 imposera de nouvelles exigences réglementaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

La rédaction de cet arrêté a suscité de nombreuses interrogations :

- comment savoir si les matières premières utilisées dans nos entreprises et les préparations fabriquées exposent ou non les salariés à cette substance ?
- Comment transmettre l'information sur les produits que l'on fabrique ?
- A partir de quelle limite doit-on mettre en place ces exigences, l'arrêté n'indiquant aucun seuil de prise en compte ?

Cet arrêté tel que rédigé, va mettre en difficulté les très nombreux secteurs d'activité professionnels que la FIPEC représente. La FIPEC a alors adressé un

<sup>9</sup> Règlement (CE) n° 1849/2006 du 14 décembre 2006 concernant la mise sur le marché des produits biocides - JOUE L355

formation des salariés exposés, aborde l'évaluation des risques (en décrivant les différentes façons de procéder pour réaliser cette évaluation, les éléments à prendre en compte et les documents sur lesquels s'appuyer pour la réaliser), enfin précise les mesures générales et spécifiques de prévention.

### Campagne de contrôle de l'inspection du travail sur la réglementation relative aux agents CMR de catégorie 1 ou 2

Annoncée lors de la réunion plénière du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels, une campagne de contrôle de l'inspection du travail sur la réglementation relative aux agents CMR de cat 1 ou 2 a été lancée par la Direction des relations du travail (DRT) le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Compte tenu du nombre important d'agents chimiques entrant dans le champ d'application du décret 2001-97 (établissant les règles particulières de prévention des risques CMR), il a été décidé de centrer cette action sur quelques secteurs d'activité ciblés, dont la fabrication de peintures et vernis, utilisant certains agents CMR.

L'objectif de la campagne est d'obtenir une image fiable et représentative de la situation.

Principaux agents CMR concernés : *phtalates (DBP et DEHP)*, *chromates (plomb, zinc, strontium)*, *trichloroéthylène*, *MOCA (4,4-méthylènedianiline ou MDA)*.

### Emballage, étiquetage des substances et préparations dangereuses, et FDS

Une circulaire DRT n°13 du 24/05/06 a abrogé l'ancienne circulaire DRT n°94/14 du 22/11/94.

Cette deuxième circulaire commente l'ensemble de la réglementation relative à la transmission d'informations sur les dangers des produits chimiques à l'attention des utilisateurs, telles que définie par le code du travail et les arrêtés correspondants (substances, préparations).

Concernant les FDS, la circulaire souligne l'importance de ce document non confidentiel comme support pour l'évaluation des risques chimiques dans l'entreprise et pour la détermination des mesures de prévention à mettre en œuvre, à tous les stades de la vie d'un produit. Rappelons que la FDS peut servir de support d'information pour la rédaction de la notice au poste de travail et la fiche d'exposition.

## Environnement

### Déchets

L'arrivée prochaine d'un décret et de deux arrêtés concernant les DEIC (Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux), nous a poussé à prendre contact avec Recyclacier, une association qui devrait permettre aux adhérents de la FIPEC de ne se soucier qu'au minimum de ce pensum réglementaire additionnel.

### Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)

Il est rappelé que la réglementation des ICPE prévoit qu'une installation existante bénéficie d'un régime d'antériorité si un décret de nomenclature vient à changer sa situation pour la soumettre à autorisation ou déclaration. Ce régime d'antériorité évite de devoir faire une demande d'autorisation avec études d'impact et de dangers, enquête publique, etc..., si l'installation devient soumise à autorisation par la fait de la modification. Pour bénéficier de ce régime d'antériorité, il faut contacter l'administration préfectorale de la région concernée.

### Contrôles périodiques de certaines ICPE soumises à déclaration

Le décret n°2006-435 du 13/04/06 (JO du 14/04/06) instaure une obligation de contrôle périodique de certaines ICPE soumises à déclaration par les exploitants, tous les cinq ans, afin de s'assurer du bon fonctionnement de leurs installations dans les conditions de la réglementation et de prendre le cas échéant, les mesures correctrices nécessaires. A noter que ces contrôles sont effectués aux frais de l'exploitant par des organismes agréés.

Cette obligation pourrait être mise en corrélation avec le bilan de fonctionnement des ICPE soumises à autorisation. Une différence cependant : le contrôle n'est pas directement destiné à l'administration, mais s'adresse principalement à l'exploitant, ce qui lui permet de prendre les mesures de mise en conformité nécessaires, avant l'intervention de l'administration.

A noter également que ce contrôle ne se substitue pas à celui de l'inspection des ICPE.

Ce contrôle est effectué à la demande de l'exploitant par un organisme agréé, tous les cinq ans (10 ans pour les ICPE ayant ISO 14001) (1<sup>er</sup> contrôle : dans les 6 mois qui suivent la mise en service ; ICPE mises en service avant le 30/06/06 : contrôle avant le 31/12/08).

Le décret n°2006-678 du 8/06/06 (JO du 10/06/06)

mentionne les rubriques ICPE soumises à cette obligation de contrôle périodique, parmi lesquelles on peut citer : 1158 (MDI) – 1412 et 1414 (gaz inflammables liquéfiés) – 1432, 1433 et 1434 (liquides inflammables) - 2564 et 2565 (nettoyage, décapage, dégraissage des surfaces) - 2910 (combustion) – 2930 (réparation, entretien de véhicules – carrosseries) – 2940 (application de revêtements)...

A noter toutefois que cette obligation n'est pas applicable aux installations classées figurant dans cette annexe si elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise à autorisation.

## Transport

Voici un domaine souvent oublié et pourtant indispensable. Que deviendraient nos produits si nous ne pouvions les mettre en rayon pour les vendre ? Et si les camions, bateaux, avions et autres moyens de transport étaient interdits pour les peintures, les encres, les colles et les couleurs ? Telles sont les préoccupations du Groupement Transport de la FIPEC ! Et pour aider les entreprises à appréhender ce domaine tant la tâche est complexe, il a été décidé de créer un site Web sous forme de fiches pratiques et d'un guide pas à pas. Le travail a commencé et devrait aboutir en 2007.

## Contact alimentaire

De nombreux travaux au niveau de la Commission européenne sont actuellement en cours :

- un projet de règlement sur les bonnes pratiques de fabrication : ce règlement dédiera des annexes spécifiques à chaque matériau. Le premier guide sera consacré aux encres destinées à l'impression externe des matériaux au contact des aliments,
- la préparation du 4<sup>ème</sup> amendement de la directive « plastique » prenant en compte les concepts tels que le « fat consumption reduction factor FRF », la barrière fonctionnelle, la déclaration de conformité et la documentation associée.

## Les encres pour emballages alimentaires

En l'absence de réglementation concernant les encres

pour emballages alimentaires, les fabricants européens, membres d'EuPIA<sup>10</sup> ont élaboré de nombreux documents afin de témoigner d'un engagement fort des fabricants vis-à-vis de la sécurité des consommateurs par l'application de principes de gestion des produits. Le guide de bonnes pratiques de fabrication devrait être très prochainement intégré dans le futur règlement sur les bonnes pratiques.

Le guide EuPIA créé en 2004 met avant tout l'accent sur la sélection des matières premières utilisées dans les encres pour emballages alimentaires, assurant une responsabilité renforcée des fabricants d'encres vis-à-vis de la composition de leurs produits.

Concernant la conformité finale de l'emballage alimentaire, celle-ci reste sous la responsabilité du conditionneur mais également de toute la chaîne d'emballage.

Le nouvel organe de travail « Printing Inks – Joint Industry Task Force » mis en place en 2006 à l'initiative des industries agro alimentaires en partenariat avec les fabricants d'emballages et les fabricants d'encres et de vernis a pour objectif de créer un modèle de transmission des informations pour l'évaluation des risques et ce, tout au long de la chaîne.

## Les colles et adhésifs pour emballages alimentaires – projet « MIGRESIVES »

Alors que les fabricants de colles et adhésifs n'y croyaient plus, la Commission européenne a décidé d'allouer un budget à hauteur de 800000 euros afin d'établir les bases de la future réglementation concernant les matériaux et objets pour emballages alimentaires où l'adhésif est présent.

Ce projet de recherche, dénommé « MIGRESIVES » a pour objectif de développer un concept scientifique pour garantir la sécurité des consommateurs vis-à-vis de ces adhésifs présents dans les matériaux en contact avec les aliments.

Ce projet avait été déposé en 2004 auprès de la Commission européenne par l'industrie européenne des adhésifs mais n'avait alors pas obtenu son accord.

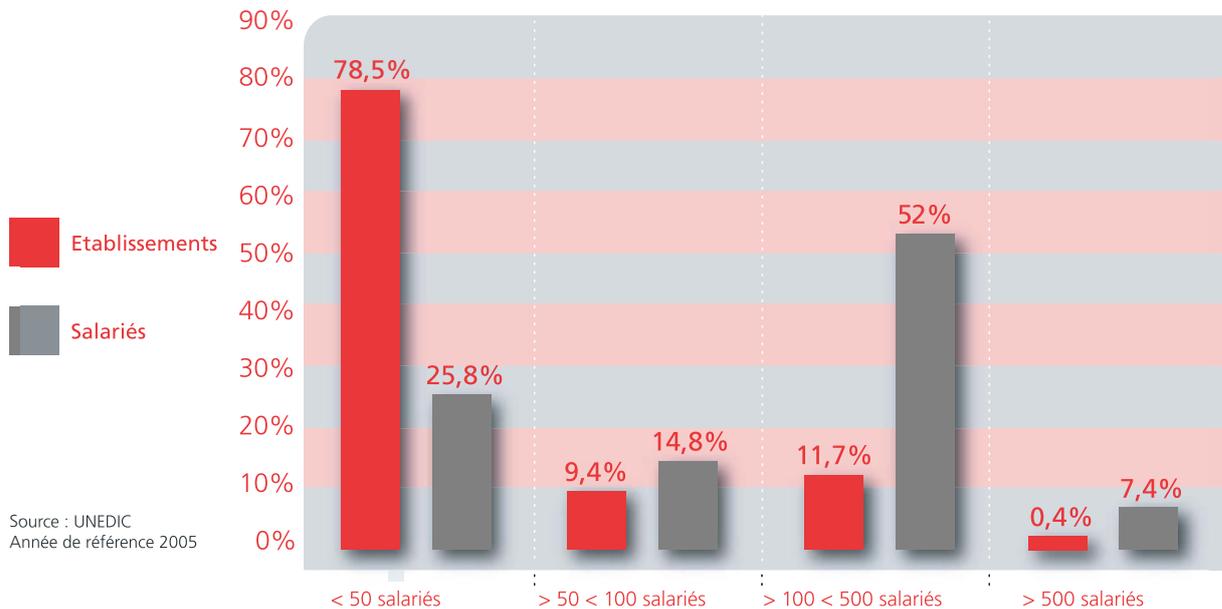
Claudie MATHIEU  
Philippe BRUNET  
Pascale BLANCHON

<sup>10</sup> EuPIA : European Printing Ink Association



**STATISTIQUES**

# RÉPARTITION DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS



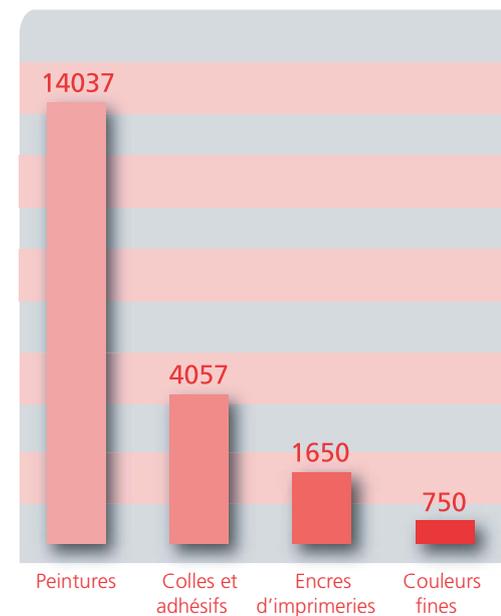
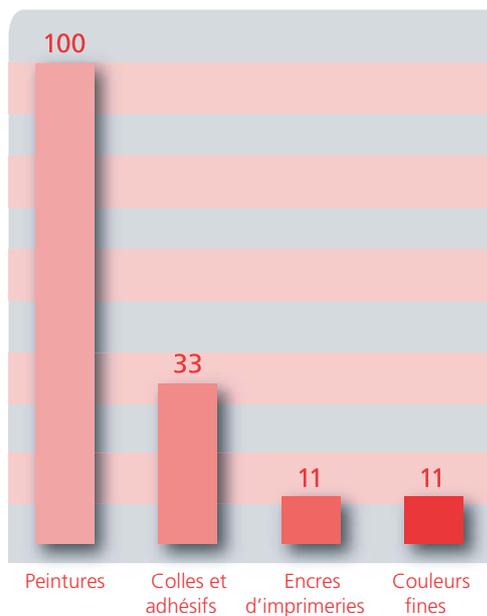
32

## Nombre de groupes et sociétés affiliés : 155

Source : FIPEC

## Effectifs par secteur d'activité (estimations) : 20 494

Source : UNEDIC/FIPEC - Année de référence 2005

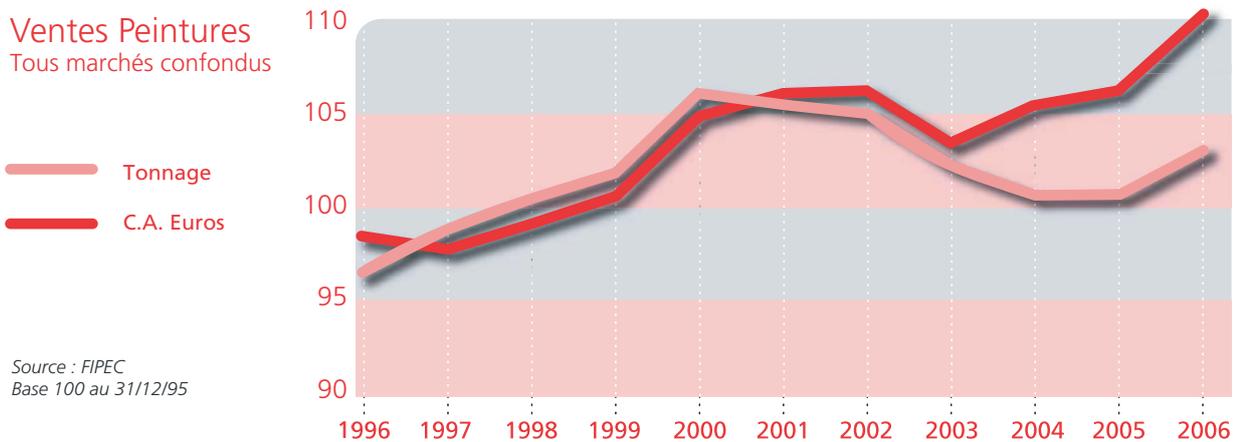


# VENTES EN FRANCE

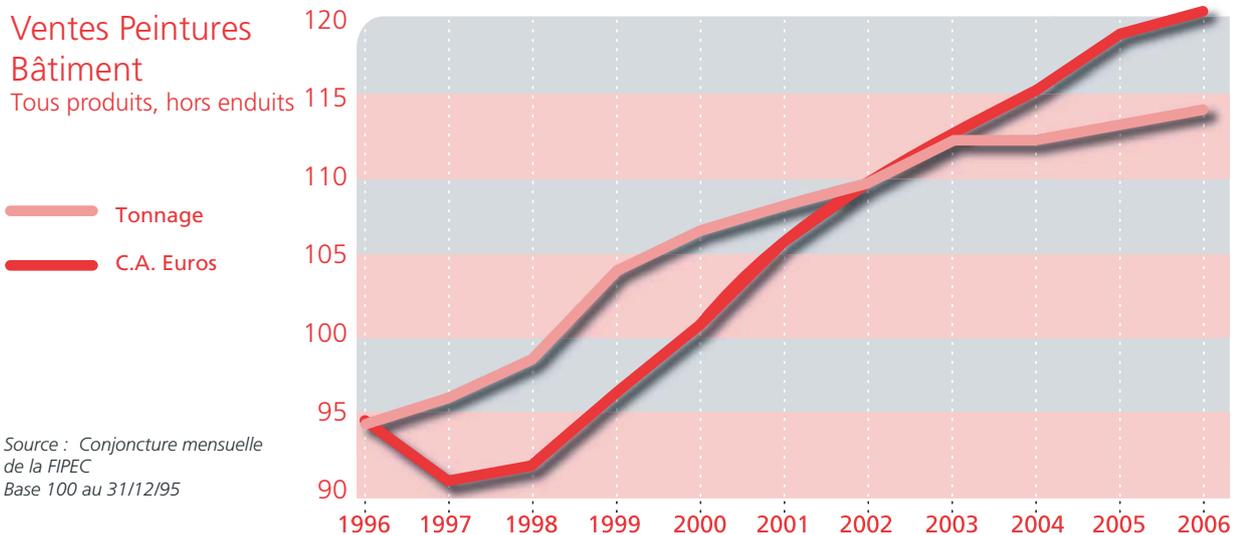
(Hors exportations)

## Évolution des ventes de peintures par marché

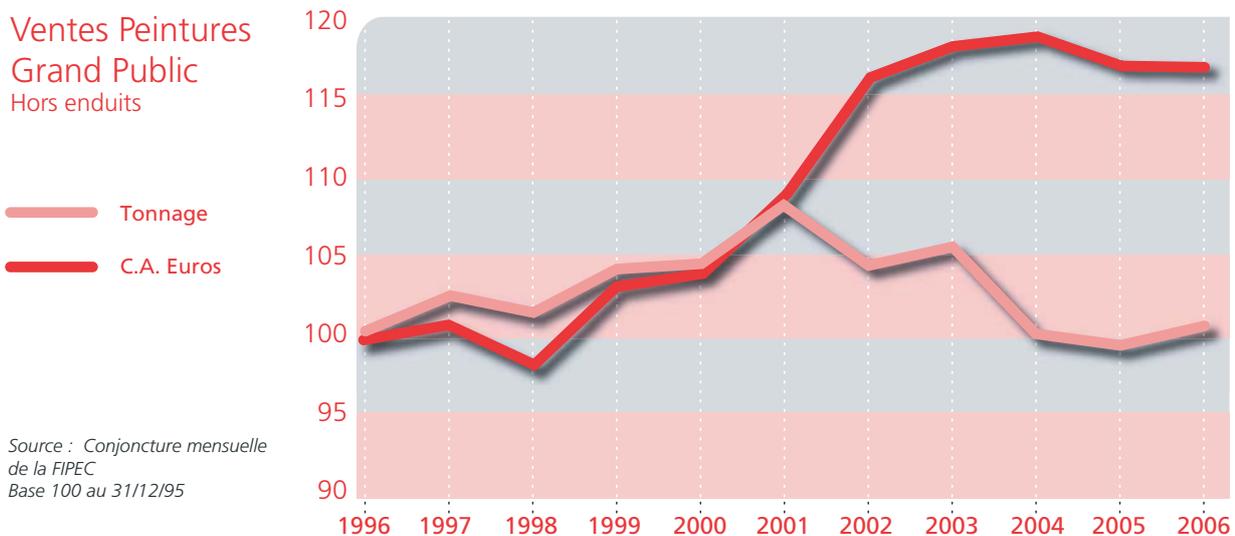
Ventes Peintures  
Tous marchés confondus



Ventes Peintures  
Bâtiment  
Tous produits, hors enduits



Ventes Peintures  
Grand Public  
Hors enduits

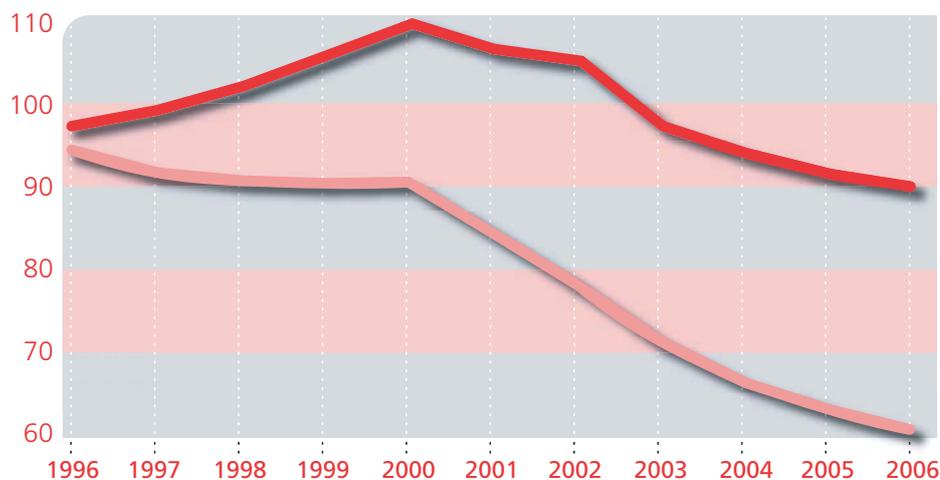


**VENTES EN FRANCE (Hors exportations)**  
**Évolution des ventes de peintures par marché**

**Ventes Peintures Carrosserie**  
 Laques et sous-couches

— Tonnage  
 — C.A. Euros

Source : Estimation FIPEC  
 Base 100 au 31/12/95



**Ventes Peintures Anticorrosion**

— Tonnage  
 — C.A. Euros

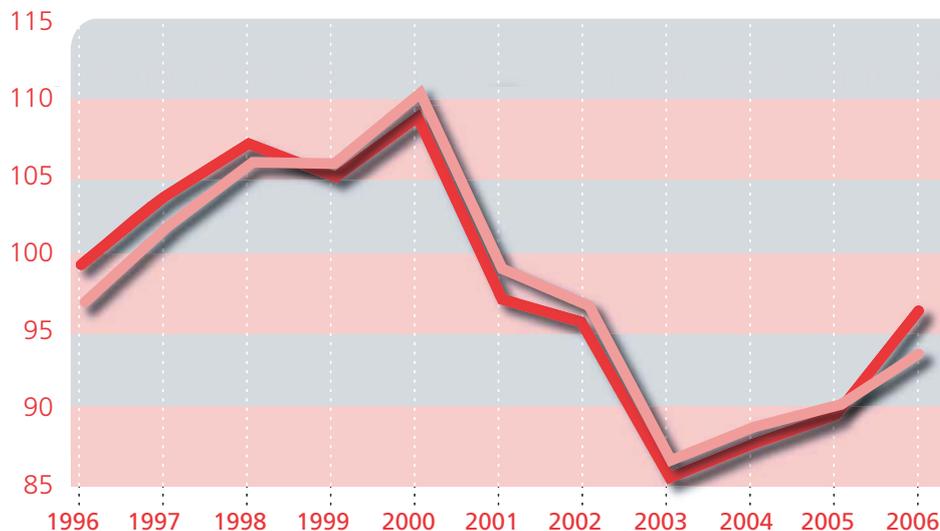
Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC  
 Base 100 au 31/12/95



**Ventes Peintures Industrie Générale**  
 Hors "bois" ameublement, constructeurs auto, poudre, can et coil coatings

— Tonnage  
 — C.A. Euros

Source : Estimation FIPEC  
 Base 100 au 31/12/95



# VARIATION ANNUELLE DES VENTES PEINTURES

En pourcentage

## TONNAGES

ANNÉES N/N - 1	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05
ANTICORROSSION	-4,9	-7,9	-1,5	3,5	5,1	-3,0	-3,2	-0,6	-2,6	2,7	5,4
BÂTIMENT	-6,3	-0,5	2,6	2,0	-	-	-	-	-	-	-
PEINTURES ET VERNIS	-5,2	-0,2	1,1	1,9	6,9	2,5	1,8	0,4	2,8	0,0	1,3
- pour maçon verticale extér.	-5,4	-3,1	-2,4	5,5	9,1	6,3	1,8	1,4	0	-0,7	-3,7
- pour autres usages	-5,1	1,0	2,8	0,3	5,9	0,7	1,7	0	4,2	0,3	3,7
GRAND-PUBLIC	-0,4	2,6	-1,4	2,5	1,2	2,5	-3,5	2,0	-5,3	-0,3	3,8
CARROSSERIE	-6,4	-3,8	-0,7	0,0	-0,2	-5,6	-6,3	-10,0	-7,0	-6,0	-5
INDUSTRIE	-1,8	3,5	7,8	2,9	4,1	-11	-	-	-	-	-
LIQUIDES	-1,9	2,6	7,7	3,2	4,1	-11	-6,0	-7,0	3,0	2,0	3,0
POUDRES	-0,6	8,3	8,3	1,8	3,0	-1,1	-2,6	-3,3	6,8	-0,1	5,0
<b>TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR</b>	<b>-3,3</b>	<b>+1,2</b>	<b>+2,5</b>	<b>+2,3</b>	<b>+3,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>+0,2</b>	<b>+2,0</b>

Source : Panel FIPEC



## CHIFFRES D'AFFAIRES

ANNÉES N/N - 1	96/95	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05
ANTICORROSSION	-7,2	-4,1	-5,1	2,5	4,0	-0,6	1,8	0,6	0,6	2,0	10,0
BÂTIMENT	-5,4	-3,3	1,5	3,3	-	-	-	-	-	-	-
PEINTURES ET VERNIS	-5,3	-3,4	1,2	3,1	4,8	5,9	2,7	2,4	3,0	2,9	3,7
- pour maçon verticale extér.	-7,6	-4,7	-5,1	4,4	7,2	11	2,0	2,9	-0,4	2,5	0
- pour autres usages	-4,6	-3,0	3,4	2,7	4,1	4,2	3,0	0,8	4,1	3,0	4,9
GRAND-PUBLIC	-0,9	0,8	-2,2	4,8	1,4	3,7	6,9	1,3	0,5	1,5	0,2
CARROSSERIE	-1,7	1,1	2,3	3,8	3,3	-2,4	-1,6	-6,0	-4,0	-4,0	-1
INDUSTRIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LIQUIDES	-0,8	-0,1	5,5	1,4	4,1	-0,8	-6,0	-7,0	3,0	2,0	7,0
POUDRES	-1,04	4,7	6,0	0,8	4,1	-1,3	-2,1	-3,7	5,2	2,7	5,0
<b>TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR</b>	<b>-2,4</b>	<b>-0,7</b>	<b>+1,8</b>	<b>+2,9</b>	<b>+3,6</b>	<b>+1,3</b>	<b>0</b>	<b>-2,0</b>	<b>+1,4</b>	<b>+1,2</b>	<b>+4,0</b>

Source : Panel FIPEC



Remarque : Le total figurant sur la ligne "Bâtiment" a été supprimé en 2000 pour ne pas additionner peintures et enduits dont les évolutions très différentes enlèvent toute signification à la moyenne. L'évolution des marchés peintures liquides industrie, et carrosserie est une estimation FIPEC.

# CHIFFRES DE PRODUCTION EN FRANCE - ANNÉE 2005\*

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
<b>1 - PEINTURES ET VERNIS</b>		
<b>1.11 Peintures et vernis acryliques ou vinyliques, en milieu aqueux (y compris lasures)</b>		<b>637 485</b>
Bâtiment	164 367	
Grand Public	117 637	
Industrie	35 036	
<b>1.12 Autres peintures et vernis dispersés ou dissous en milieu aqueux</b>		<b>172 074</b>
Industrie - peintures électrophorétiques	47 458	
Bâtiment - Grand public	8 629	
Anticorrosion et autres	8 292	
<b>1.13 Peintures et vernis : solutions à base de polyesters, contenant 50 % ou plus de solvant (y compris lasures)</b>		<b>335 524</b>
Bâtiment	49 537	
Grand Public	24 466	
Industrie	20 896	
Carrosserie	1 939	
Anticorrosion et marine	(s)	
<b>1.14 Autres peintures et vernis à base de polyesters</b>		<b>397 107</b>
Bâtiment	54 229	
Grand Public	21 804	
Industrie (poudres)	(s)	
Industrie (autres que poudres)	52 984	
Carrosserie	(s)	
Anticorrosion et marine	2 918	
<b>1.15 Peintures, vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, contenant 50 % ou plus de solvant</b>		<b>118 340</b>
Bâtiment - Grand public	19 427	
Carrosserie	(s)	
Industrie	989	
<b>1.16 Autres peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinylique</b>		<b>76 883</b>
Bâtiment - Grand public	18 209	
Carrosserie	1 146	
Industrie	3 122	
<b>1.17 Peintures et vernis : solutions autres qu'à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques, contenant 50 % ou plus de solvant</b>		<b>45 807</b>
Bâtiment - Grand public	11 521	
Industrie	} 1 672	
Anticorrosion et marine		
<b>1.18 Autres peintures et vernis : à base de polymères synthétiques</b>		<b>806 490</b>
Bâtiment - Grand public	61 964	
Industrie - hauts extraits secs	(s)	
Industrie - poudres thermodurcissables	39 058	
Industrie - séchage UV , EBC	3 304	
Industrie autres	98 408	
Anticorrosion et marine	31 751	
<b>1.19 Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires</b>		<b>-</b>
Compositions vitrifiables, engobés, et préparations similaires	} 26 849	
Lustres liquides et préparations similaires ; frites et autres verres		
Peintures et vernis à l'huile		3 067
<b>1.20 Peintures et vernis autres qu'à l'huile, pigments à l'eau pour finissage des cuirs</b>		<b>26 446</b>
Vernis, peintures et enduits bitumineux applicables à froid	12 122	
Vernis, peintures et enduits bitumineux applicables à chaud		
Autres (peintures minérales, pigments broyés... )	3 727	
<b>1.21 Pigments pour la fabrication des peintures, Teintures et autres matières colorantes (y.c essence de perle ou d'orient)</b>		<b>36 769</b>
	5 412	
<b>SOUS-TOTAL "PEINTURES ET VERNIS" (rubriques 1.11 à 1.21)</b>	<b>951 940</b>	<b>2 729 220</b>

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
<b>PRODUITS ASSIMILÉS</b>		
1.22 Mastics		254 874
Bâtiment - Grand Public	32 509	
Carrosserie - Industrie	38 430	
1.23 Enduits utilisés en peinture		130 919
Bâtiment - Grand Public	} 172 669	
Carrosserie - Industrie		
1.24 Solvants et diluants organiques		
Solvants, diluants organiques composites à base d'acétate de butyle	10 526	20 185
Autres solvants diluants organiques composites, n. c. a. (y compris les décapants)	13 546	29 596
<b>SOUS-TOTAL "PRODUITS ASSIMILÉS" (rubriques 1.22 à 1.24)</b>	<b>267 680</b>	<b>435 574</b>

<b>SOUS-TOTAL "PEINTURES, VERNIS ET PRODUITS ASSIMILÉS" (rubriques 1.11 à 1.23)</b>	<b>1 219 620</b>	<b>3 164 794</b>
---	------------------	------------------

<b>2 - COULEURS FINES POUR LA PEINTURE ARTISTIQUE, L'ENSEIGNEMENT, L'AMUSEMENT</b>	<b>11 552</b>	<b>64 693</b>
--	---------------	---------------

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
<b>3 - ENCRE D'IMPRIMERIE (y compris adjuvants)</b>	<b>92 257</b>	<b>399 377</b>
dont :	dont :	dont :
<b>3.1 Encres noires d'imprimerie</b>		
pour lithographie (encres grasses-offset-typo/roto)	5 014	7 248
pour flexographie - encres liquides - hélio édition	( S )	( S )
pour flexographie - encres liquides - autres	( S )	( S )
autres que pour litho et flexographie	3 535	66 543
<b>3.2 Autres encres d'imprimerie (y compris adjuvants)</b>		
pour lithographie (encres grasses-offset-typo/roto)	15 495	82 712
pour flexographie - encres liquides - hélio édition	( S )	( S )
pour flexographie - encres liquides - autres	30 451	133 574
autres produits pigmentés	2 301	25 112
autres produits non pigmentés	12 322	31 655
Façonniers ne facturant que des services		60 990
<b>SOUS-TOTAL "ENCRE D'IMPRIMERIE"</b>	<b>92 257</b>	<b>399 377</b>

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (KEUROS / H.T.)
<b>4 - COLLES</b>		
4.1 Colles de caséine	(S)	(S)
4.2 Colles d'os et colles d'origine animale (ichthyocolles incluses)	(S)	
4.3 Colles à base d'amidon, féculés, dextrines ou autres amidons amidons ou féculés modifiés	5 762	11 292
4.4 Autres colles & adhésifs préparés :		
Colles- ciments et colles- mortiers (emballages > 1kg)	389 255	645 609
Colles- ciments et colles- mortiers (emballages <= 1kg)	(S)	
Colles en émulsion (polyvinyliques et assimilés caoutchouc et élastomères)	94 128	
Colles à solvants organiques autres qu'à base de résines naturelles	22 447	
Colles diverses sans solvants, fusibles, mastics...	101 458	
Autres colles et adhésifs non précisés ci-dessus	3 067	
<b>TOTAL (y compris secrets statistiques)</b>	<b>521 989</b>	<b>656 901</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL "PEINTURES, ENCRE, COULEURS, COLLES" (rubriques 1. à 4.)</b>	<b>1 845 418</b>	<b>4 285 765</b>

Source : SESSI (Ministère de l'Industrie)

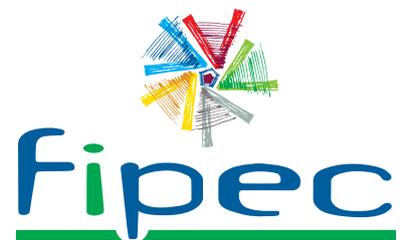
(R) : réserve

(S) : secret statistique

\* Les chiffres 2006 n'étant pas encore publiés par le Sessi, ils seront mis en ligne sur le site internet de la FIPEC dès publication.







Fédération des Industries des Peintures, Encres,  
Couleurs, Colles et Adhésifs

42, avenue Marceau - 75008 PARIS  
Téléphone : 01 53 23 00 00  
Télécopie : 01 47 23 86 77  
Internet : [www.fipec.org](http://www.fipec.org)